

Au cœur
du plan
économique

PLAN D'ACTION 2018-2020

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER
L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Direction du développement et de la coordination

ISBN : 978-2-550-80746-9 (PDF)

Dépôt légal – 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2018

MOT DU MINISTRE



L'année 2017 s'est terminée de belle façon avec le lancement, le 11 décembre, de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Cet événement couronnait plusieurs mois d'efforts de la part des élus pour établir les priorités de leurs régions, lesquelles se trouvent maintenant au cœur de cette stratégie.

Parallèlement, nous avons lancé le Fonds d'appui au rayonnement des régions, qui permet aux élus régionaux de cibler les projets prioritaires répondant aux besoins et aux réalités de leurs communautés respectives. Pour 2017-2018, 372 projets ont été retenus et plus de 64,6 millions de dollars ont été engagés. De cette somme, 30 millions de dollars ont déjà été versés aux promoteurs. Et le coût total de réalisation des projets s'élève à plus de 233,2 millions de dollars.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de dévoiler le plan d'action du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire!

Ce plan réaffirme la volonté du Ministère d'appuyer les régions. D'abord, il maximise la concertation de façon à ce que les actions des ministères et des organismes gouvernementaux soient axées sur les dossiers régionaux prioritaires.

Puis, il confirme le maintien des outils financiers structurants mis à la disposition des municipalités, la bonification du Programme d'aide financière au regroupement municipal et la création d'une nouvelle mesure pour les territoires présentant des défis particuliers de vitalisation.

En outre, le Ministère posera 200 actions en réponse aux priorités qui le concernent dans la Stratégie au cours de ses deux premières années d'application. Les interventions à venir permettront de mieux répondre aux besoins et aux réalités des communautés du Québec, et ce, de façon durable.

Concrètement, ces actions appuieront la reconnaissance des municipalités comme des gouvernements de proximité et l'adoption des diverses mesures décentralisatrices par le gouvernement du Québec.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martin Coiteux', written in a cursive style.

Martin Coiteux
Ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire

SOMMAIRE

Le plan d'action du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) comporte trois parties présentant un total de 200 actions.

La première partie présente l'offre globale de services du MAMOT sous trois axes d'intervention.

Le premier axe constitue celui de la **concertation interministérielle au service des régions**. Le MAMOT préside les conférences administratives régionales (CAR), qui sont des tables de concertation réunissant les ministères et les organismes (MO) assujettis à la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) dans chaque région. À ce titre, il entend mobiliser les CAR pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Il veillera notamment à ce que les comités directeurs, formés d'élus des régions ayant établi les priorités de développement de chaque région, disposent de l'information pertinente quant à l'action des MO. Il veillera aussi à ce qu'un mécanisme de collaboration soit établi entre la CAR et le comité directeur pour travailler de façon complémentaire aux actions prévues aux plans d'action en occupation et vitalité des territoires (OVT) des MO.

La Table gouvernementale aux affaires territoriales (TGAT), également présidée par le MAMOT et composée de dirigeants des mêmes MO qui sont aux CAR, exercera un suivi mobilisateur de la mise en œuvre de la Stratégie.

Le MAMOT offre par ailleurs un accompagnement accru en aménagement du territoire, travaillant avec les MRC et les MO, pour une meilleure prise en compte des particularités territoriales.

Le deuxième axe est celui des **outils financiers structurants** que le MAMOT met à la disposition des municipalités. Pour le développement local et régional, on note le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), qui permet aux élus des régions de choisir des projets selon les priorités de leurs régions, et le Fonds de développement des territoires (FDT), que les MRC peuvent utiliser selon les priorités de leur territoire. À cela s'ajoutera en 2018-2019 une nouvelle mesure pour les territoires présentant des défis particuliers de vitalisation.

Existent aussi des mesures pour soutenir les infrastructures municipales, la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'adaptation aux impacts des changements climatiques. L'aide pour le regroupement volontaire de municipalités a été bonifiée pour les municipalités regroupées de 20 000 habitants et moins.

Le troisième axe ne vise pas l'ensemble des régions, mais plutôt les **ensembles métropolitains** de Montréal et de Québec. Il consiste à offrir un appui à la mise en œuvre des plans métropolitains d'aménagement et de développement.

La deuxième partie expose les réponses du MAMOT aux priorités régionales.

Cette partie constitue le cœur du plan d'action. Quelque 66 priorités interpellent le MAMOT, qui soumet 171 de ses 200 actions en réponse à celles-ci. Certaines sont de nature spécifique à une région, souvent portées par la direction régionale, d'autres se retrouvent comme réponse dans plusieurs régions. Les réponses plus récurrentes prennent appui sur :

- l'accompagnement dans la conclusion d'ententes sectorielles de développement entre une ou plusieurs MRC et des MO;

- l'accompagnement des municipalités en matière de coopération intermunicipale;
- la consultation des acteurs régionaux pour que les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire tiennent compte des particularités des milieux;
- une simplification et une meilleure coordination des interventions et des communications gouvernementales en matière de prévention de la santé et des saines habitudes de vie;
- l'offre d'un soutien aux MRC pour la mise en place de parcs régionaux et la coordination de comités de suivi.

La troisième partie présente les réponses du MAMOT aux objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation de la Stratégie.

Le MAMOT entend mener à terme le chantier de décentralisation avec les municipalités. Ce chantier vise l'accomplissement des missions du gouvernement du Québec dans une approche de partenariat avec les municipalités en prenant appui sur la reconnaissance de leur autonomie, de leurs compétences, de leur capacité et de leurs spécificités. Il comprend également la mise en œuvre de l'entente-cadre avec la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de capitale nationale et sur la mise en œuvre de l'entente-cadre « Réflexe Montréal » pour la reconnaissance du statut particulier de métropole.

En matière de délégation, le MAMOT compte favoriser l'utilisation des ententes sectorielles de développement par les MRC et les MO.

Enfin, le MAMOT fera l'analyse de ses activités administratives en vue, selon les conclusions de l'analyse, de poursuivre la régionalisation de son offre de services vers ses directions régionales. Il entend également outiller les CAR afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

ABRÉVIATIONS

CAR	Conférence administrative régionale
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
FDT	Fonds de développement des territoires
FARR	Fonds d'appui au rayonnement des régions
FIRM	Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole
GES	Gaz à effet de serre
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MF	Ministère de la Famille
MO	Ministères et organismes du gouvernement du Québec assujettis à la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3)
MRC	Municipalité régionale de comté
OGAT	Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire
OVT	Occupation et vitalité des territoires
PACC	Plan d'action sur les changements climatiques
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PMAD	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
RUI	Revitalisation urbaine intégrée
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SAJ	Secrétariat à la jeunesse
SRM	Secrétariat à la région métropolitaine

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
PREMIÈRE PARTIE	8
L'OFFRE GLOBALE DE SERVICES DU MAMOT	8
La concertation interministérielle au service des régions	8
Des outils financiers importants pour des actions structurantes	9
Quant aux priorités des communautés métropolitaines	13
DEUXIÈME PARTIE	14
LES RÉPONSES AUX PRIORITÉS RÉGIONALES INTERPELLANT LE MAMOT	14
Les réponses du MAMOT aux priorités de l'Abitibi-Témiscamingue	14
Les réponses du MAMOT aux priorités du Bas-Saint-Laurent	16
Les réponses du MAMOT aux priorités de la Capitale-Nationale	18
Les réponses du MAMOT aux priorités du Centre-du-Québec	19
Les réponses du MAMOT aux priorités de la Chaudière-Appalaches	22
Les réponses du MAMOT priorités de la Côte-Nord	24
Les réponses du MAMOT aux priorités de l'Estrie	29
Les réponses du MAMOT aux priorités de la Gaspésie	31
Les réponses du MAMOT aux priorités des Îles-de-la-Madeleine	34
Les réponses du MAMOT aux priorités de Lanaudière	36
Les réponses du MAMOT aux priorités des Laurentides	40
Les réponses du MAMOT aux priorités de Laval	44
Les réponses du MAMOT aux priorités de la Mauricie	46
Les réponses du MAMOT aux priorités de la Montérégie	50
Les réponses du MAMOT aux priorités de Montréal	53
Les réponses du MAMOT aux priorités du Nord-du-Québec	58
Les réponses du MAMOT aux priorités de l'Outaouais	60
Les réponses du MAMOT aux priorités du Saguenay-Lac-Saint-Jean	65
TROISIÈME PARTIE	69
LES RÉPONSES AUX OBJECTIFS EN MATIÈRE DE DÉCENTRALISATION, DE DÉLÉGATION ET DE RÉGIONALISATION POUR LE MAMOT	69
La décentralisation	69
La délégation	70
La régionalisation	71
CONCLUSION	72
ANNEXE	73
Liste des priorités régionales interpellant le MAMOT par région	73

INTRODUCTION

Dévoilée en décembre 2017, la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 est venue remplacer la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, prolongée jusqu'en décembre 2017.

En portant les priorités de chacune des régions, la nouvelle stratégie donne au gouvernement du Québec la capacité d'agir comme partenaire de leurs ambitions. D'ailleurs, la Stratégie a comme objectif central d'« exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région ».

Le présent plan d'action expose les engagements du MAMOT envers les régions. Il s'échelonne sur une période de deux ans, couvrant les années financières 2018-2019 et 2019-2020, en tenant compte du fait que les élus des régions auront l'opportunité de revoir au besoin leurs priorités en 2019.

La première partie du document porte sur l'offre globale de services du MAMOT qui peut répondre à de semblables priorités ou préoccupations énoncées par plusieurs régions.

La seconde partie constitue le cœur du document. Elle introduit des réponses plus spécifiques aux priorités régionales interpellant le MAMOT.

Enfin, la troisième partie positionne l'action du MAMOT au regard des objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation mis de l'avant par la Stratégie.

PREMIÈRE PARTIE

L'OFFRE GLOBALE DE SERVICES DU MAMOT

Le MAMOT a pour mission de soutenir l'administration municipale ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire au bénéfice des citoyens.

Diverses politiques, stratégies et mesures axées sur la responsabilité et l'autonomie municipales sont mises en place en collaboration avec les partenaires du Ministère. Celles-ci soutiennent l'occupation et la vitalité des territoires dans les domaines d'activités suivants :

- l'aménagement du territoire et l'urbanisme;
- le développement des territoires;
- la démocratie municipale;
- le développement et le rayonnement de la métropole;
- l'éthique, la déontologie et la surveillance de l'application des lois municipales;
- l'évaluation foncière, la fiscalité et les finances municipales;
- la gestion et les politiques municipales;
- l'organisation territoriale;
- les infrastructures municipales.

Les priorités régionales interpellent le Ministère de façon pointue dans plusieurs de ces domaines, comme il pourra être constaté dans la prochaine partie du présent document.

Dans cette première partie sont présentés deux axes majeurs d'intervention d'intérêt pour toutes les régions. Est ensuite présenté un troisième axe, propre aux communautés métropolitaines.

La concertation interministérielle au service des régions

Dans chaque région du Québec existe une CAR. Chaque CAR est présidée par une personne représentant le MAMOT et est composée d'une personne représentant chaque ministère et organisme interpellé par la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Les responsabilités attribuées aux CAR consistent notamment à favoriser la concertation entre les MO et la cohérence de leurs actions à l'échelle de la région. De plus, les CAR soutiennent les ministres responsables des régions dans la promotion de l'OVT et en les informant des enjeux régionaux.

Le MAMOT entend aussi veiller avec les CAR, comme le prévoit la Stratégie, à ce que soient collectées les informations se trouvant dans les planifications et les redditions de comptes des ministères et organismes pour les fournir au comité directeur concerné. Rappelons que c'est un comité directeur formé d'élus qui, dans chaque région, a déterminé les priorités régionales et fait le suivi de leur mise en œuvre.

De plus, chaque CAR fixera un mécanisme de collaboration avec le comité directeur pour travailler de façon complémentaire aux actions prévues aux plans d'action en OVT des MO. Ce travail pourra aussi porter sur des éléments qui se trouvent dans les textes originaux des priorités établies en région, éléments qui n'ont pu être intégrés dans les chapitres régionaux de la Stratégie parce qu'ils sont très pointus ou, au contraire, d'un ordre très général, qui demandent à être mieux circonscrits.

Par ailleurs, le MAMOT entend également assumer son rôle à la présidence de la Table gouvernementale aux affaires territoriales, composée de sous-ministres adjoints ou dirigeants des mêmes MO que ceux présents aux CAR. Comme le souligne la Stratégie, la Table devra dorénavant exercer un suivi mobilisateur de la mise en œuvre de la Stratégie, notamment à titre comparatif des travaux des MO, en ce qui a trait à leurs planifications et redditions de comptes centralisées, aussi bien que des travaux des CAR. La Table sera également mobilisée lorsque se présenteront des situations particulières ayant un impact sur l'occupation et la vitalité d'une ou de plusieurs régions. Tout comme la CAR, elle constituera alors, à son niveau, un moyen propice pour planifier une réponse gouvernementale cohérente permettant aux ministères et aux organismes concernés d'agir en complémentarité et de maximiser leurs interventions.

Enfin, l'aménagement du territoire repose sur une interface féconde entre les milieux municipaux et le gouvernement. Un accompagnement accru est désormais offert pour favoriser une meilleure prise en compte des particularités territoriales en aménagement du territoire. Cet accompagnement répond au souhait du milieu municipal de bénéficier d'une plus grande modulation des interventions gouvernementales, d'une coordination interministérielle accrue et d'une meilleure prise en compte des particularités territoriales. Le MAMOT mise donc sur un travail en amont avec les MRC et les MO concernés dans une approche partenariale.

Le Cadre d'intervention pour l'accompagnement des municipalités régionales de comté (MRC) en aménagement du territoire est disponible sur le site Web du MAMOT¹. Ce cadre précise les objectifs de ces démarches d'accompagnement, établit les grands principes d'intervention et clarifie les rôles et responsabilités des intervenants gouvernementaux. Il invite également les MRC à s'engager pleinement dans ces démarches communes avec les MO concernés.

Actions

- Animer et mobiliser les CAR et la TGAT pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie.
- Poursuivre le travail de renforcement de l'accompagnement des MRC dans leur démarche de planification.

Des outils financiers importants pour des actions structurantes

Pour le développement local et régional

Le FDT a été institué pour soutenir les MRC dans l'exercice de leur pleine compétence pour favoriser le développement local et régional sur leur territoire. S'appuyant sur des principes de souplesse et d'imputabilité, ce fonds est réparti entre les MRC pour leur permettre de soutenir toute mesure de développement local et régional. Pour ses trois premières années d'application, le FDT a été doté d'une enveloppe annuelle de 100 M\$, qui sera portée à 105 M\$ en 2018-2019 et à 115 M\$ en 2019-2020. Ce fonds permet notamment de soutenir la présence de services de proximité de nature commerciale au niveau local si telle est la priorité d'une MRC.

Par ailleurs, les régions disposent du FARR. Il constitue un programme qui, à terme, sera doté d'une enveloppe de 100 M\$ par année. Le FARR est mis à la disposition des régions, à l'exception de celles de Montréal et de la Capitale-Nationale pour lesquelles d'autres fonds sont prévus, afin d'investir dans des projets mobilisateurs au rayonnement régional. Les priorités de développement propres à chaque région guident le choix et la priorisation des projets par un comité régional de sélection. L'enveloppe du programme fut de 30 M\$ en 2017-2018, et passera à 45 M\$ en 2018-2019, à 60 M\$ en 2019-2020, à 75 M\$ en 2020-2021 et à 100 M\$ annuellement par la suite.

¹ https://www.mamot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/cadre_intervention/cadre_intervention_amenagement_territoire.pdf.

Quelques exemples de projets soutenus par le FARR

Le plan d'action du MAMOT s'appuie particulièrement sur le FARR. Le MAMOT a conçu cet outil pour permettre aux élus régionaux de décider quels projets allaient soutenir l'occupation et la vitalité de leur territoire respectif selon leurs priorités. La contribution du FARR aux 372 projets choisis par les régions en 2017-2018 s'élèvera à plus de 64,6 M\$, dont 30 M\$ ont déjà été versés aux promoteurs. La réalisation de ces projets représente des investissements totaux de 233,2 M\$, dont voici quelques exemples triés sur le volet.

En Abitibi-Témiscamingue...

En lien avec la priorité visant à favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue inclusif avec les Premières Nations, les élus de l'Abitibi-Témiscamingue ont décidé de soutenir le projet « Rapprochement des peuples ». L'objectif recherché est d'accentuer les démarches pour faire connaître la culture anicinabe et pour rapprocher les communautés autochtones et non autochtones de la région.

Sur la Côte-Nord...

La Côte-Nord a notamment privilégié l'installation de bornes électriques sur son territoire afin d'en faire un circuit visant à faciliter le séjour de touristes dans cette région. Ce projet est en cohérence avec la priorité « Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications ». Il s'agit d'un partenariat impliquant Hydro-Québec, Tourisme Côte-Nord Duplessis et les municipalités qui seront propriétaires des bornes.

En Gaspésie...

Pour dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique à la baisse, des sommes ont été octroyées pour mettre en œuvre une stratégie d'établissement durable des personnes. Elle mise sur la valorisation de la région auprès de sa population, sur la promotion de la Gaspésie à l'extérieur et sur la création de conditions favorables à l'établissement durable des nouveaux arrivants. En tout, plus d'une douzaine d'actions et d'activités sont prévues dans le plan d'action de la Stratégie.

En Mauricie...

Le FARR soutiendra la création d'un « laboratoire vivant » dans le domaine du divertissement numérique. Il s'agit en fait d'une méthode de recherche en innovation ouverte qui vise l'élaboration de nouveaux produits et services en Mauricie. L'approche favorise la cocréation avec les usagers dans des conditions réelles et s'appuie sur un écosystème de partenariats publics-privés-citoyens. Ce laboratoire stimulera la collaboration entre différents intervenants. Cette initiative est directement liée à la priorité « Intensifier la diversification de l'économie, notamment au sein des secteurs porteurs et d'avenir ».

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean...

S'appuyant sur la priorité qui consiste à soutenir l'innovation, la recherche et le développement en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, les décideurs de la région ont soutenu un projet visant l'aménagement de la phase 2 de la bleuetière d'enseignement et de recherche du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Celui-ci vise à acquérir et à développer une expertise de pointe dans le secteur du bleuet sauvage.

Enfin, le MAMOT lancera en 2018-2019 une nouvelle mesure pour les territoires présentant des défis particuliers de vitalisation. Une enveloppe de 30 M\$ est prévue sur cinq ans.

Actions

- Poursuivre la mise en œuvre du FDT.
- Poursuivre la mise en œuvre du FARR.
- Mettre en œuvre une nouvelle mesure pour les territoires présentant des défis particuliers de vitalisation.

Pour des infrastructures municipales de qualité

Le Ministère met à la disposition des municipalités différents programmes d'aide financière afin de soutenir la réalisation de projets d'infrastructures municipales de base à vocation collective, telles que des salles communautaires, des hôtels de ville, des garages, des bâtiments municipaux ou des petits aménagements utilisés par les aînés, ainsi que des projets de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

Les programmes du Ministère tiennent compte de la réalité des petites municipalités, qui ont souvent une capacité financière limitée pour réaliser des projets prioritaires parfois très coûteux et qui font face à un manque d'expertise technique pour rechercher les solutions les plus optimales et les plus économiques. Toutefois, dans le contexte où les besoins municipaux en matière d'infrastructures évoluent et dans une optique d'amélioration continue, le Ministère procédera à différentes modifications et simplifications de ses programmes. Il veillera notamment à ce qu'ils tiennent compte des possibilités de mise en commun de services, de partages d'infrastructures ou de regroupements municipaux.

En ce qui concerne les programmes conjoints avec le gouvernement fédéral, le Ministère poursuivra ses démarches auprès des différents interlocuteurs concernés afin qu'ils puissent davantage répondre aux besoins exprimés par le milieu municipal, notamment à l'égard des types d'infrastructures et des dépenses admissibles.

Le Plan québécois des infrastructures 2018-2028 prévoit des investissements de 7,26 G\$ dans le secteur des infrastructures municipales sous la responsabilité du MAMOT, soit en moyenne plus de 700 M\$ par année. L'aide financière allouée permet de maintenir et d'améliorer les services à la population et la qualité de vie des collectivités.

Actions

- Poursuivre la mise en œuvre des programmes d'aide financière pour soutenir la réalisation de projets d'infrastructures municipales de base à vocation collective ainsi que la réalisation de projets de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées.
- Procéder à des modifications et simplifications de programmes d'infrastructures, notamment afin qu'ils tiennent compte des possibilités de mise en commun de services, de partages d'infrastructures ou de regroupements municipaux.
- Poursuivre les démarches afin que les programmes conjoints avec le gouvernement fédéral répondent davantage aux besoins exprimés par le milieu municipal.

Pour soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux impacts des changements climatiques

Le Ministère met différentes mesures à la disposition du milieu municipal dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020).

Dans le cadre de la mesure 2.2 du PACC 2013-2020, un programme sera mis en place de façon concomitante avec l'entrée en vigueur de l'OGAT portant sur le Développement durable des milieux de vie afin d'améliorer la planification municipale en matière d'aménagement du territoire dans une optique de réduction des émissions de GES. Doté d'un budget de 20 M\$, il soutiendra les MRC et les communautés métropolitaines dans l'élaboration de plans, d'analyses, de politiques ou d'études en planification de l'aménagement du territoire.

Dans le cadre de la mesure 2.3 du PACC 2013-2020, un programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale, doté d'un budget de 14 M\$, sera mis en œuvre pour l'été 2018 afin d'accroître la résilience du milieu municipal face aux impacts des changements climatiques et de saisir les opportunités pouvant en découler.

Afin de soutenir les municipalités locales dans l'amélioration du drainage des eaux pluviales, un programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source sera lancé au printemps 2018, lequel sera doté d'un budget de 10 M\$.

Par ailleurs, le Ministère met également à la disposition du milieu municipal des outils d'aménagement (guides, fiches de bonnes pratiques, activités de formation, de mobilisation et d'accompagnement) dans le but de favoriser l'intégration de la réduction des émissions de GES et de l'adaptation aux changements climatiques à leur planification régionale et locale.

Actions

- Mettre en place un programme afin d'améliorer la planification municipale en matière d'aménagement du territoire dans une optique de réduction des émissions de GES.
- Mettre en place un programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale.
- Mettre en place un programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie.
- Rendre disponibles des outils d'aide aux milieux municipaux.

Soutenir la mise en commun pour rendre plus efficaces les services municipaux

À titre de gouvernements de proximité, les municipalités sont appelées à fournir des services de plus en plus diversifiés. Dans ce contexte, la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, que ce soit au niveau de la MRC ou par le biais d'une entente intermunicipale, ainsi que la réalisation conjointe de travaux peuvent s'avérer autant de choix judicieux.

Les municipalités qui désirent examiner les possibilités de mise en commun peuvent obtenir l'assistance technique du MAMOT. Selon les besoins, les directions régionales peuvent fournir des informations générales sur l'encadrement légal ainsi que sur l'élaboration et le cheminement administratif d'une entente intermunicipale, mettre à la disposition des municipalités des modèles d'entente, assister les représentants municipaux dans la négociation des modalités d'une entente et sa rédaction et, au besoin, recourir à des ressources gouvernementales spécialisées dans des domaines particuliers.

Pour aider à concrétiser ces projets, le MAMOT offre une aide financière pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Par ailleurs, les municipalités qui souhaitent étudier la possibilité d'un regroupement municipal peuvent, sur présentation de résolutions à cet effet, solliciter l'assistance technique du MAMOT pour réaliser une étude d'opportunité. Cette assistance technique est gratuite et n'est pas conditionnelle à un engagement des municipalités de donner suite aux études sur les implications d'un regroupement. L'étude a pour objectif principal de fournir aux autorités municipales un cadre pour évaluer l'opportunité de procéder au regroupement et amorcer, le cas échéant, la négociation des conditions.

Les municipalités souhaitant avoir recours à des consultants pour la réalisation et le suivi d'une étude sur les implications d'un regroupement peuvent bénéficier d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière au regroupement municipal. Un second volet de ce programme vise, en outre, à aider financièrement la nouvelle municipalité issue du regroupement en proposant une subvention qui s'échelonne sur une période de cinq ans suivant la date du regroupement. Ce volet du programme sera d'ailleurs bonifié pour les municipalités regroupées de 20 000 habitants ou moins bénéficiant d'une aide à compter de 2018-2019. En effet, l'aide octroyée par habitant passera de 50 \$ à 100 \$ pour les municipalités regroupées de 10 000 habitants ou moins et de 50 \$ à 75 \$ par habitant pour les municipalités regroupées ayant entre 10 001 et 15 000 habitants. Pour les autres municipalités, l'aide est de 50 \$ par habitant mais peut être réduite selon la situation respective des municipalités à regrouper. Or, dorénavant, elle ne sera plus réduite pour les municipalités regroupées comptant entre 15 001 et 20 000 habitants.

Actions

- Offrir une aide financière pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieux municipaux.
- Offrir une assistance technique aux municipalités souhaitant étudier la possibilité d'une mise en commun de services ou d'un regroupement municipal.
- Poursuivre la mise en œuvre du programme d'aide financière au regroupement municipal et appliquer une bonification aux aides du second volet du programme d'aide financière au regroupement municipal pour les municipalités de 20 000 habitants ou moins.

Quant aux priorités des communautés métropolitaines

La Communauté métropolitaine de Québec couvre plusieurs municipalités à l'intérieur des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. Pour sa part, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) couvre la région de Montréal, la région de Laval et plusieurs municipalités des régions des Laurentides, de Lanaudière et de la Montérégie.

Les priorités convenues pour les territoires des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec sont notamment enchâssées dans les plans métropolitains d'aménagement et de développement. De plus, pour concourir au développement durable de ces territoires, le MAMOT compte poursuivre l'appui offert à la mise en œuvre des plans métropolitains d'aménagement et de développement.

Action

- Poursuivre l'appui offert à la mise en œuvre des plans métropolitains d'aménagement et de développement.

DEUXIÈME PARTIE

LES RÉPONSES AUX PRIORITÉS RÉGIONALES INTERPELLANT LE MAMOT

Les réponses du MAMOT aux priorités de l'Abitibi-Témiscamingue

Priorité 4 – Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« (...). Or, il existe encore aujourd'hui une forte méconnaissance réciproque des réalités vécues dans les communautés autochtones et allochtones. (...) »

Réponse du MAMOT

Contexte

En matière de relations avec les Premières Nations, les interventions du MAMOT se réalisent par le biais de son engagement dans le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022. Il peut en outre contribuer à sensibiliser le milieu municipal aux réalités autochtones.

Action

- Offrir une activité de sensibilisation sur les réalités autochtones à l'intention des élus et des fonctionnaires municipaux.

Priorité 6 – Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« ... La région misera également sur l'innovation pour assurer la proximité des services et s'adaptera aux réalités du vieillissement de la population. (...) »

Réponse du MAMOT

Contexte

Le FDT rend disponibles des montants aux MRC pouvant servir à l'offre de services de proximité de type commercial.

Par ailleurs, la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, ainsi que la réalisation conjointe de travaux, peut être un choix judicieux pour des organismes municipaux qui souhaitent optimiser l'offre de services de proximité sur leur territoire. Le MAMOT propose un accompagnement aux municipalités en matière de coopération intermunicipale dans des domaines aussi variés que la sécurité publique, le transport collectif, l'hygiène du milieu et les activités culturelles.

De plus, pour aider à concrétiser ces projets, le MAMOT offre une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Actions

- Accompagner les municipalités en matière de coopération intermunicipale.
- Offrir une mesure d'aide pour soutenir financièrement les initiatives de mise en commun.

- Animer une réflexion pour soutenir cette priorité par l'entremise de la CAR et de la Table en développement social.

Contexte

Une des nouvelles OGAT portera sur le développement durable des milieux de vie. L'intégration de cette OGAT dans la planification régionale (schéma d'aménagement et de développement) et locale (plan d'urbanisme) contribuera notamment à concevoir des milieux de vie qui répondent aux priorités déterminées par la région de l'Abitibi-Témiscamingue en favorisant l'accessibilité aux services de proximité et la mobilité durable, la santé et la sécurité de la population et en valorisant les composantes culturelles significatives pour le milieu de façon à dynamiser les communautés locales selon leurs caractéristiques distinctes.

Actions

- Élaborer des OGAT qui contribuent au développement durable des milieux de vie et qui favorisent plus particulièrement l'accès aux services de proximité.
- Consulter les acteurs régionaux concernés dans le cadre de l'élaboration des OGAT afin de prendre en compte les particularités territoriales et régionales.

Contexte

Le MAMOT s'est engagé, dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé, à favoriser les actions du milieu visant à maintenir et améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés. Cet engagement se réalisera, en collaboration avec d'autres ministères, par la simplification et l'adaptation d'outils et de mesures d'accompagnement basées sur un portrait des réalités et des besoins régionaux à l'égard de l'amélioration de la qualité de vie dans les communautés.

Action

- Simplifier et mieux coordonner les interventions et les communications gouvernementales auprès des municipalités en matière de développement des communautés et des territoires, particulièrement au regard de l'accès à un mode de vie physiquement actif, à une alimentation de qualité et à des environnements naturels et bâtis sécuritaires et conviviaux.

Les réponses du MAMOT aux priorités du Bas-Saint-Laurent

Priorité 2 – Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« Les intervenants de la région (...) veulent également donner l'assurance aux habitants qu'ils pourront vieillir actifs et en santé dans leur communauté. (...). »

Réponse du MAMOT

Contexte

Plusieurs municipalités sont impliquées dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) qui a pour objectif l'adaptation des politiques, des services et des structures au vieillissement de la population. Le MAMOT, en collaboration avec le ministère de la Famille (MF), met à la disposition de ces municipalités un programme d'aide financière afin de soutenir la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés.

Action

- Favoriser la connaissance du programme Municipalité amie des aînés (MADA) auprès du comité directeur régional afin d'en assurer la promotion sur le territoire de façon à ce que la région se positionne favorablement lors des dépôts de projets.

Contexte

Le MAMOT s'est engagé, dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé, à favoriser les actions du milieu visant à maintenir et améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés. Cet engagement se réalisera, en collaboration avec d'autres ministères, par la simplification et l'adaptation d'outils et de mesures d'accompagnement basées sur un portrait des réalités et des besoins régionaux à l'égard de l'amélioration de la qualité de vie dans les communautés.

Action

- Simplifier et mieux coordonner les interventions et les communications gouvernementales auprès des municipalités en matière de développement des communautés et des territoires, particulièrement au regard de l'accès à un mode de vie physiquement actif, à une alimentation de qualité et à des environnements naturels et bâtis sécuritaires et conviviaux.

Priorité 5 – Agir pour la vitalité des communautés rurales.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« (...) la région veut miser sur l'accès aux services de proximité, le dynamisme de l'économie rurale, le dynamisme social ainsi que le sentiment d'appartenance au milieu rural. (...). Les Bas-Laurentiens entendent finalement offrir et maintenir des services de proximité qui répondront aux besoins des citoyens des communautés rurales. (...). »

Le Bas-Saint-Laurent compte en outre miser sur les bénéfices qu'apporte la synergie entre les milieux ruraux et urbains pour favoriser la collaboration intermunicipale et maximiser l'efficacité des efforts humains et financiers des communautés rurales. (...). »

Réponse du MAMOT

Contexte

Le FDT rend disponibles des montants aux MRC pouvant servir à l'offre de services de proximité de type commercial.

Par ailleurs, la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, ainsi que la réalisation conjointe de travaux, peut être un choix judicieux pour des organismes municipaux qui souhaitent optimiser l'offre de services de proximité sur leur territoire. Le MAMOT propose un accompagnement aux municipalités en matière de coopération intermunicipale dans des domaines aussi variés que la sécurité publique, le transport collectif, l'hygiène du milieu et les activités culturelles.

De plus, pour aider à concrétiser ces projets, le MAMOT offre une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Actions

- Accompagner les municipalités en matière de coopération intermunicipale.
- Offrir une mesure d'aide pour soutenir financièrement les initiatives de mise en commun.

Contexte

Une des nouvelles OGAT portera sur le développement durable des milieux de vie et rejoindra des thématiques telles que l'accessibilité aux services de proximité et la vitalité des territoires. L'intégration de cette OGAT dans la planification régionale (schéma d'aménagement et de développement) et locale (plan d'urbanisme) du Bas-Saint-Laurent contribuera notamment à concevoir des milieux de vie attrayants et dynamiques en misant sur leurs caractéristiques distinctives, sur le potentiel régional et sur les composantes économiques du territoire.

Actions

- Élaborer des OGAT qui soutiennent notamment l'accès aux services de proximité ainsi que le développement et la mise en valeur des particularités territoriales des milieux ruraux.
- Consulter les acteurs régionaux concernés dans le cadre de l'élaboration des OGAT afin de prendre en compte les particularités territoriales et régionales.

Contexte

La région est préoccupée par la vitalité des communautés rurales.

Action

- Offrir une nouvelle mesure aux territoires de la région présentant des défis de vitalisation.

Les réponses du MAMOT aux priorités de la Capitale-Nationale

Priorité 1 – Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« Les intervenants locaux et régionaux ont déjà établi l'agroalimentaire dans leurs priorités puisque les territoires possèdent leurs planifications en ce sens, que l'on pense aux plans de développement de la zone agricole (PDZA) dans les six MRC ou à la vision du développement agricole et agroalimentaire pour l'agglomération de Québec. (...). Les actions structurantes qui s'y retrouvent sont appuyées par une entente sectorielle (...). »

Réponse du MAMOT

Contexte

Pour réaliser leurs mandats, les CAR se dotent de divers mécanismes adaptés pour aborder plus spécifiquement des enjeux requérant une démarche particulière ou ne concernant pas la majorité des membres, par la mise en place de comités tels que la CAR-Aménagement. Cette instance vise à assurer la cohérence de l'action gouvernementale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, à favoriser le partage de connaissances et d'expériences et à soutenir les MRC et la Communauté métropolitaine de Québec dans la planification de l'aménagement de leur territoire.

Actions

- Favoriser l'accompagnement en aménagement du territoire en amont par la mise à contribution de la CAR-Aménagement.
- Favoriser l'intégration des PDZA aux schémas d'aménagement et de développement et accompagner les MRC et la Communauté métropolitaine de Québec dans la mise en œuvre des PDZA.

Priorité 5 – Assurer la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« Québec possède le statut de capitale nationale, ce qui en fait une ville au caractère particulier. Afin de reconnaître ce caractère, le gouvernement du Québec et la Ville de Québec ratifiaient en juin 2016 l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale. Établie dans la foulée des travaux visant à accroître l'autonomie des municipalités, cette entente permet entre autres de définir les responsabilités uniques assumées par la Ville de Québec. »

Réponse du MAMOT

La réponse à cette priorité se trouve à la section portant sur la décentralisation en troisième partie du présent document.

Les réponses du MAMOT aux priorités du Centre-du-Québec

L'importance du codéveloppement pour la région du Centre-du-Québec

Contexte

Le codéveloppement caractérise le développement au Centre-du-Québec. Il teinte l'ensemble du travail réalisé par les différents acteurs, dont le MAMOT, au regard des six priorités définies par la région.

Ainsi, le comité régional de sélection des projets FARR a mis sur pied un comité de développement des projets composé d'un élu par MRC membre de la Table des MRC, des cinq directeurs généraux des MRC et du directeur régional du MAMOT. Le mandat de ce dernier comité est de :

- Produire un avis pour chaque dossier soumis à la Table des MRC dans l'octroi des aides;
- Regrouper les partenaires pour susciter et réaliser des projets dans une approche de codéveloppement.

Actions

- S'assurer, à titre de président de la CAR, que les membres du comité connaissent les partenariats potentiels avec les MO du gouvernement.
- Informer les MO concernés, à titre de président de la CAR, de l'évolution et la réalisation des travaux ainsi que susciter leur implication dans les différentes priorités les concernant.
- Soutenir le comité de développement des projets en offrant un accompagnement adapté.

Priorité 1 – Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« Pour assurer la pérennité des communautés et améliorer la qualité de vie dans la région, les élus et intervenants des territoires de MRC constatent l'importance de favoriser le goût d'entreprendre et de susciter des projets dans tous les domaines d'activités. (...).

Que ce soit dans les administrations locales, (...), l'entrepreneuriat est à la base d'une culture de « prise en charge » et de recherche de solutions face aux défis et aux préoccupations des collectivités. (...). »

Réponse du MAMOT

Contexte

Le MAMOT a pour objectif d'accroître l'autonomie et la responsabilité des municipalités et des régions. Pour ce faire, il souhaite renforcer le soutien qu'il accorde aux municipalités pour leur permettre d'assurer des services de qualité aux citoyens et de contribuer au développement économique et social de leur milieu.

Que ce soit dans l'Accord de partenariat avec les municipalités, par son Plan d'action gouvernemental pour alléger le fardeau administratif des municipalités, par la Stratégie d'occupation et de vitalité des territoires ou les changements législatifs et réglementaires récents, le MAMOT se veut le partenaire privilégié pour permettre aux municipalités de jouer pleinement leur rôle de véritable gouvernement de proximité.

Actions

- Offrir un soutien aux élus municipaux qui le souhaitent dans leur rôle de mobilisation des communautés.
- À la demande des conseils municipaux, des conseils de MRC ou à l'initiative du MAMOT, rencontrer les élus municipaux afin de les informer et d'améliorer la connaissance de leurs rôles, responsabilités et compétences.

Priorité 4 – Valoriser le milieu agricole.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« (...) la région entend (...) favoriser la reconnaissance de l'apport des activités agricoles dans le développement de la région. (...) »

Réponse du MAMOT

Contexte

Des ententes sectorielles de développement peuvent être conclues entre une ou plusieurs MRC et des MO afin de mettre en œuvre des priorités régionales et adapter les activités gouvernementales aux particularités régionales. D'ailleurs, l'ensemble des MRC, accompagnées du MAMOT et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), s'emploient à convenir des paramètres d'une telle entente.

Action

- Offrir un accompagnement aux MRC et aux MO concernés dans la mise en place d'une entente sectorielle de développement agroalimentaire.

Priorité 5 – Assurer des services de proximité.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« (...) Bref, pour assurer la pérennité des communautés, l'accès aux services de proximité est un enjeu majeur.

La région souhaite relever ce défi en promouvant la participation et la responsabilité citoyennes, en soutenant la mobilité des personnes à l'intérieur des MRC et entre les différents pôles de la région et en trouvant de nouvelles vocations aux bâtiments délaissés.

Les élus de la région interviendront en favorisant les liens politiques et administratifs entre les MRC dans le but d'assurer la cohésion des interventions et une utilisation optimale des ressources. »

Réponse du MAMOT

Contexte

Le FDT rend disponibles des montants aux MRC pouvant servir à l'offre de services de proximité de type commercial.

Par ailleurs, la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, ainsi que la réalisation conjointe de travaux, peut être un choix judicieux pour des organismes municipaux qui souhaitent optimiser l'offre de services de proximité sur leur territoire. Le MAMOT propose un accompagnement aux municipalités en matière de coopération intermunicipale dans des domaines aussi variés que la sécurité publique, le transport collectif, l'hygiène du milieu et les activités culturelles.

De plus, pour aider à concrétiser ces projets, le MAMOT offre une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Actions

- Accompagner les municipalités en matière de coopération intermunicipale.
- Offrir une mesure d'aide pour soutenir financièrement les initiatives de mise en commun.

Contexte

Une des nouvelles OGAT portera sur le développement durable des milieux de vie. Cette orientation gouvernementale contribuera à répondre à la priorité fixée dans la région du Centre-du-Québec en misant sur une approche qui aborde conjointement les modes d'urbanisation, les pratiques de déplacement et la planification des infrastructures afin de contribuer à l'accessibilité des services de proximité ainsi qu'à l'attractivité des communautés.

Une fois qu'elle sera intégrée dans la planification régionale (SAD) et locale (plans d'urbanisme), cette orientation gouvernementale favorisera la viabilité et l'accessibilité des milieux de vie ainsi que la mobilité durable entre les différents pôles des MRC.

Actions

- Élaborer des OGAT qui contribuent au développement durable des milieux de vie et qui favorisent plus particulièrement l'accès aux services de proximité.
- Consulter les acteurs régionaux concernés dans le cadre de l'élaboration des OGAT afin de prendre en compte les particularités territoriales et régionales.

Contexte

Le MAMOT met à la disposition des municipalités différents programmes d'aide financière afin de soutenir la réalisation de projets d'infrastructures municipales de base à vocation collective, telles que des salles communautaires et des hôtels de ville, ainsi que des projets de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées. Les programmes du Ministère peuvent faire l'objet d'amélioration afin de répondre davantage aux besoins des municipalités.

Action

- Procéder à différents ajustements et simplifications des programmes d'infrastructures municipales du MAMOT, notamment afin qu'ils tiennent compte des possibilités de mise en commun de services ou de partage d'infrastructures.

Les réponses du MAMOT aux priorités de la Chaudière-Appalaches

Priorité 1 – Faire de l’innovation et du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en mettant en place des mécanismes de collaboration interMRC pour le développement régional.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« (...) la région entend notamment encourager le travail concerté entre les MRC, partager des ressources et des expertises et avoir accès à l’information sur les pratiques innovantes. On souhaite également créer des lieux propices à la conclusion d’alliances profitables à tous les partenaires. »

Réponse du MAMOT

Contexte

En matière de collaboration interMRC, le MAMOT peut offrir un soutien à la volonté de concertation exprimée par les élus de la région.

Actions

- Offrir un leadership mobilisateur en soutien aux collaborations interMRC et aux alliances.
- Faciliter les échanges entre les membres de la CAR et les élus municipaux :
 - Informer les membres de la CAR et susciter leur implication dans les différentes priorités les concernant susceptibles d’encourager les collaborations avec et entre les acteurs de la région;
 - Promouvoir les opportunités de partenariats avec les MO du gouvernement, notamment par l’entremise d’entente sectorielle de développement, afin de favoriser la mise en place d’initiatives qui prendront en considération les priorités régionales de la Chaudière-Appalaches.
- Accompagner la Table des élus régionaux de la Chaudière-Appalaches dans la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l’occupation et la vitalité des territoires.

Priorité 12 – Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s’épanouir.

Extrait de la priorité qui interpelle le MAMOT

« (...). L’apport du gouvernement dans le maintien, l’amélioration et le développement d’une offre de services de proximité est essentiel pour assurer la pérennité des communautés. Le dynamisme des communautés doit également se traduire par la participation pleine et entière de toute la population. (...) »

Réponse du MAMOT

Contexte

Le FDT rend disponibles des montants aux MRC pouvant servir à l’offre de services de proximité de type commercial.

Par ailleurs, la mise en commun d’équipements, d’infrastructures, de services ou d’activités, ainsi que la réalisation conjointe de travaux, peut être un choix judicieux pour des organismes municipaux qui souhaitent optimiser l’offre de services de proximité sur leur territoire. Le MAMOT propose un accompagnement aux municipalités en matière de coopération intermunicipale dans des domaines aussi variés que la sécurité publique, le transport collectif, l’hygiène du milieu et les activités culturelles.

De plus, pour aider à concrétiser ces projets, le MAMOT offre une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Actions

- Accompagner les municipalités en matière de coopération intermunicipale.
- Offrir une mesure d'aide pour soutenir financièrement les initiatives de mise en commun.

Contexte

Une des nouvelles OGAT portera sur le développement durable des milieux de vie et rejoindra des thématiques telles que la santé, la mobilité, l'occupation et la vitalité des territoires. L'intégration de cette OGAT dans la planification régionale (schéma d'aménagement et de développement) et locale (plan d'urbanisme) de la région de la Chaudière-Appalaches contribuera notamment à dynamiser les milieux de vie en misant sur leurs caractéristiques distinctives, sur le potentiel régional et sur les composantes économiques du territoire.

Actions

- Élaborer des OGAT qui soutiennent notamment l'accès aux services de proximité ainsi que le développement et la mise en valeur des particularités territoriales.
- Consulter les acteurs régionaux concernés dans le cadre de l'élaboration des OGAT afin de prendre en compte les particularités territoriales et régionales.

Les réponses du MAMOT priorités de la Côte-Nord

Priorité 1 – Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« (...) La région souhaite donc qu'un exercice de révision des programmes et des mesures d'aide soit entamé avec le gouvernement du Québec pour que le soutien financier et l'aide offerte soient mieux adaptés aux multiples réalités du territoire. La région vise aussi à faire connaître et à promouvoir les spécificités de la Côte-Nord ainsi qu'à obtenir la reconnaissance du statut d'isolement et d'insularité des territoires concernés aux fins d'analyse et de décision gouvernementale pouvant se traduire par une clause Côte-Nord. Il importe à la région de s'assurer de sa représentativité dans les lieux de concertation et de décision affectant son territoire (...). »

Réponse du MAMOT

Contexte

Les CAR sont appelées à jouer un rôle important en matière d'OVT ; leurs responsabilités consistent notamment à favoriser la concertation entre les ministères et les organismes du gouvernement du Québec et à prioriser la cohérence de leurs actions à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'OVT.

Par le biais de la CAR de la Côte-Nord et de concert avec les acteurs régionaux, il pourrait être opportun de définir les spécificités de la région afin de proposer des recommandations de modulation des actions gouvernementales qui auraient pour effet une meilleure cohérence de l'application des mesures de chaque MO.

Actions

- Relever, avec la collaboration du comité directeur FARR de la région de la Côte-Nord et les membres de la CAR de la Côte-Nord, les spécificités de la région et proposer des recommandations afin de mieux adapter les actions gouvernementales et assurer une meilleure cohérence de leur application sur la Côte-Nord.
- Assurer la participation du MAMOT au comité mis en place par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'égard de la mesure « Soutien aux municipalités situées le long du Saint-Laurent » confrontées à l'érosion côtière prévue au PACC 2013-2020.

Priorité 3 – Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« La faible diversité industrielle rend la région vulnérable aux effets cycliques des fluctuations des marchés mondiaux (...). La région souhaite maximiser les retombées de l'exploitation des ressources naturelles et consolider les activités de première transformation tout en favorisant le développement de la deuxième et troisième transformation. Elle vise la diversification de son économie en favorisant la recherche, l'innovation et l'acquisition de connaissances, et leur transfert vers les entreprises ainsi qu'en soutenant, entre autres, le secteur de l'industrie touristique (...). »

Réponse du MAMOT

Contexte

Des ententes sectorielles de développement peuvent être conclues entre une ou plusieurs MRC et des MO afin de mettre en œuvre des priorités régionales et adapter les activités gouvernementales aux particularités

régionales. La MRC de Sept-Rivières, accompagnée du MAMOT, a entrepris de convenir des paramètres d'une entente sectorielle à l'égard de la Politique de soutien au développement économique de la MRC.

Action

- Offrir un accompagnement pour la mise en place d'une entente sectorielle favorisant le développement économique dans la MRC de Sept-Rivières. Cet accompagnement est disponible pour les autres MRC et MO.

Priorité 5 – Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« (...) La capacité de la région à attirer des personnes et à les maintenir dans la région passe nécessairement par la promotion du mode de vie de la Côte-Nord et de ses emplois. Pour rendre attractive la Côte-Nord et faciliter le retour en région des nord-côtiers après leurs études à l'extérieur, il est nécessaire d'améliorer les milieux de vie et d'accroître la fierté et le sentiment d'appartenance. »

Réponse du MAMOT

Contexte

Les CAR sont appelées à jouer un rôle important en matière d'OVT et leurs responsabilités consistent notamment à favoriser la concertation entre les ministères et les organismes du gouvernement du Québec et prioriser la cohérence de leurs actions à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'OVT. Ces dernières se dotent de divers mécanismes adaptés pour aborder plus spécifiquement des enjeux requérant une démarche particulière, ou ne concernant pas la majorité des membres par la mise en place de comités. Par ailleurs, en assurant la présidence de la CAR, le MAMOT demeure une organisation de premier plan pour agir en cette matière et être un interlocuteur privilégié auprès des autres MO.

Action

- Évaluer les actions possibles avec le comité directeur FARR et les membres de la CAR de la Côte-Nord pour rendre la Côte-Nord attractive et assurer les suivis appropriés.

Priorité 6 – Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« Les municipalités de la Côte-Nord sont confrontées à une dévitalisation et à un déclin de leur population. Il importe d'améliorer et de maintenir les conditions de vie individuelles et collectives en agissant sur l'emploi et les conditions de travail, l'habitation et l'accès à des services essentiels de proximité dont les services de santé. Des services essentiels de proximité doivent être assurés, maintenus et développés. Les communautés doivent être revitalisées. Il faut en outre soutenir le vieillissement actif. »

Réponse du MAMOT

Contexte

La région entend faire face à la problématique de dévitalisation de certains milieux.

Action

- Offrir une nouvelle mesure aux territoires de la région présentant des défis de vitalisation.

Contexte

Le FDT rend disponibles des montants aux MRC pouvant servir à l'offre de services de proximité.

Par ailleurs, la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, ainsi que la réalisation conjointe de travaux, peut être un choix judicieux pour des organismes municipaux qui souhaitent optimiser l'offre de services de proximité sur leur territoire. Le MAMOT propose un accompagnement aux municipalités en matière de coopération intermunicipale dans des domaines aussi variés que la sécurité publique, le transport collectif, l'hygiène du milieu et les activités culturelles.

De plus, pour aider à concrétiser ces projets, le MAMOT offre une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Actions

- Accompagner les municipalités en matière de coopération intermunicipale.
- Offrir une mesure d'aide pour soutenir financièrement les initiatives de mise en commun.

Contexte

Une des nouvelles OGAT portera sur le développement durable des milieux de vie et rejoindra des thématiques telles que l'accessibilité aux services de proximité et la vitalité des territoires. L'intégration de cette OGAT dans la planification régionale (schéma d'aménagement et de développement) et locale (plan d'urbanisme) de la Côte-Nord contribuera notamment à concevoir des milieux de vie attrayants et dynamiques en misant sur leurs caractéristiques distinctives, sur le potentiel régional et sur les composantes économiques du territoire.

Actions

- Élaborer des OGAT qui soutiennent notamment l'accès aux services de proximité ainsi que le développement et la mise en valeur des particularités territoriales des milieux ruraux.
- Consulter les acteurs régionaux concernés dans le cadre de l'élaboration des OGAT afin de prendre en compte les particularités territoriales et régionales.

Contexte

Le MAMOT met à la disposition des municipalités différents programmes d'aide financière afin de soutenir la réalisation de projets d'infrastructures municipales de base à vocation collective, telles que des salles communautaires et des hôtels de ville, ainsi que des projets de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées. Les programmes du Ministère peuvent faire l'objet d'amélioration afin de répondre davantage aux besoins des municipalités.

Action

- Procéder à différents ajustements et simplifications des programmes d'infrastructures municipales du MAMOT, notamment afin qu'ils tiennent compte des possibilités de mise en commun de services ou de partage d'infrastructures.

Contexte

La Table Santé-qualité de vie est mandatée par la CAR de la Côte-Nord pour coordonner les actions interministérielles en matière de développement social, de développement des communautés et des

personnes afin de les harmoniser aux priorités des différents milieux sociaux et communautaires (petite enfance, persévérance scolaire, personnes handicapées, famille, lutte à la pauvreté, etc.) à l'échelle des MRC. La Direction régionale de la Côte-Nord du MAMOT en assure la co-présidence avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord et apporte un soutien au CISSS dans la coordination des travaux. Ainsi, la direction régionale, par le biais de la CAR, collabore à l'amélioration et au maintien des conditions de vie des Nord-Côtiens et Nord-Côtières ainsi que des communautés dans le cadre des travaux de la Table Santé qualité de vie visant à arrimer les planifications locales, régionales et gouvernementales.

Action

- Assurer la coprésidence de la Table Santé-qualité de vie, soutenir la coordination de ses travaux et des comités qui en découlent.

Contexte

Le MAMOT s'est engagé, dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé, à favoriser les actions du milieu visant à maintenir et améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés. Cet engagement se réalisera, en collaboration avec d'autres ministères, par la simplification et l'adaptation d'outils et de mesures d'accompagnement basées sur un portrait des réalités et des besoins régionaux à l'égard de l'amélioration de la qualité de vie dans les communautés.

Action

- Simplifier et mieux coordonner les interventions et les communications gouvernementales auprès des municipalités en matière de développement des communautés et des territoires, particulièrement au regard de l'accès à un mode de vie physiquement actif, à une alimentation de qualité et à des environnements naturels et bâtis sécuritaires et conviviaux.

Contexte

En ce qui concerne l'adaptation aux réalités du vieillissement de la population, plusieurs municipalités sont impliquées dans la démarche MADA, qui a pour objectif l'adaptation des politiques, des services et des structures au vieillissement de la population. Le MAMOT, en collaboration avec le MFA, met à la disposition de ces municipalités un programme d'aide financière afin de soutenir la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés.

Action

- Favoriser la connaissance du programme Municipalité amie des aînés (MADA) auprès du comité directeur régional afin d'en assurer la promotion sur le territoire de façon à ce que la région se positionne favorablement lors des dépôts de projets.

Priorité 8 – Agir en synergie.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« (...). Les planifications locales, régionales et gouvernementales devront s'harmoniser. Le rôle de la CAR doit être renforcé. L'implantation ainsi que le maintien des centres décisionnels et des services gouvernementaux doivent être soutenus. Il faut finalement intensifier les relations et les alliances entre les peuples autochtones et non autochtones. »

Réponse du MAMOT

Contexte

La région de la Côte-Nord est touchée par des enjeux d'aménagement liés à l'immensité de son territoire, à sa faible densité de population et à ses propres disparités territoriales. C'est pourquoi les spécificités des régions telles que la Côte-Nord sont au centre des préoccupations du gouvernement du Québec. Le MAMOT s'est d'ailleurs engagé à mettre en place des démarches d'accompagnement permettant de renforcer l'approche partenariale avec les MRC en matière d'aménagement du territoire. Les démarches d'accompagnement auprès des MRC dans la modification ou la révision de leurs documents de planification seront ainsi facilitées par un partage d'information, décisif dans le développement d'une compréhension commune du territoire. Cette approche partenariale se poursuivra afin de permettre aux MO concernés de mener les échanges nécessaires avec le milieu municipal pour que l'intégration des nouvelles OGAT dans les documents de planification des MRC prenne en compte les réalités des différents territoires.

Le contenu de la nouvelle OGAT, qui porte sur le développement durable des milieux de vie, visera notamment la mise en valeur des potentiels régionaux et des composantes culturelles significatives pour le milieu. De plus, les MRC qui comprennent des municipalités où les pressions de développement sont moindres pourront moduler certaines attentes relatives à cette orientation gouvernementale de façon à répondre à des enjeux locaux.

En outre, les CAR sont appelées à jouer un rôle important en matière d'OVT; leurs responsabilités consistent notamment à favoriser la concertation entre les ministères et les organismes du gouvernement du Québec et à prioriser la cohérence de leurs actions à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'OVT. Afin de renforcer ce rôle, le MAMOT se penchera sur la révision du décret instituant les CAR.

Actions

- Amorcer une réflexion avec la région de la Côte-Nord et les membres de la CAR de la Côte-Nord afin d'assurer un meilleur arrimage des planifications locales, régionales et gouvernementales, et proposer des recommandations afin d'adapter les actions gouvernementales et assurer une meilleure cohérence de leur application sur la Côte-Nord.
- Consulter les acteurs régionaux concernés dans le cadre de l'élaboration des OGAT afin de prendre en compte les particularités territoriales et régionales.

Contexte

En matière de relations avec les Premières Nations, les interventions du MAMOT se réalisent par le biais de son engagement dans le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022. Il peut en outre contribuer à sensibiliser le milieu municipal aux réalités autochtones.

Action

- Offrir une activité de sensibilisation sur les réalités autochtones à l'intention des élus et des fonctionnaires municipaux.

Les réponses du MAMOT aux priorités de l'Estrie

Priorité 5 – Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir et faciliter l'offre d'activités.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« La région possède des attraits récréotouristiques majeurs (...). L'expérience gourmande est également de plus en plus prisée. Le développement et la structuration des actifs et infrastructures touristiques reconnues seront privilégiés en Estrie. (...). Compte tenu des difficultés d'accès à la culture, on veut soutenir le développement dans la chaîne de création de valeurs (...) l'accessibilité aux activités et le développement de publics. (...) »

Réponse du MAMOT

Contexte

Le FDT rend disponibles des montants aux MRC pouvant servir à l'offre de services.

La mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, ainsi que la réalisation conjointe de travaux, peut être un choix judicieux pour des organismes municipaux qui souhaitent optimiser l'offre de services de proximité sur leur territoire. Le MAMOT propose un accompagnement aux municipalités en matière de coopération intermunicipale dans des domaines aussi variés que la sécurité publique, le transport collectif, l'hygiène du milieu et les activités culturelles.

De plus, pour aider à concrétiser ces projets, le MAMOT offre une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Enfin, des ententes sectorielles de développement peuvent être conclues entre une ou plusieurs MRC et des MO afin de mettre en œuvre des priorités régionales et d'adapter les activités gouvernementales aux particularités régionales.

Actions

- Accompagner les municipalités en matière de coopération intermunicipale.
- Offrir une mesure d'aide pour soutenir financièrement les initiatives de mise en commun.
- Offrir un accompagnement aux MRC et aux MO dans la mise en place d'ententes sectorielles de développement dans les domaines jugés pertinents par la région.

Priorité 7 – Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« Les intervenants du milieu souhaitent un appui des instances gouvernementales pour le développement et la pérennisation des sentiers pédestres, des pistes cyclables et du corridor bleu dans des territoires structurés et identifiés comme étant des zones à fort potentiel de développement. On entend aussi mettre en place des projets pour accroître l'accessibilité aux milieux naturels et aux activités de plein air ainsi que mettre l'accent sur la complémentarité des différentes offres. »

Réponse du MAMOT

Contexte

Les municipalités ont le pouvoir de mettre en place des parcs régionaux pour contribuer à rendre de nouveaux espaces naturels protégés plus accessibles pour la pratique d'activités récréatives de plein air. Ces parcs favoriseraient également la mise en valeur d'espaces naturels dotés d'un potentiel récréatif reconnu en région tout en assurant une utilisation harmonieuse des ressources, pour répondre aux besoins spécifiques du milieu en matière d'espaces récréatifs protégés. Le MAMOT peut d'une part soutenir la création de parcs régionaux en appuyant les milieux dans leurs démarches. Il peut d'autre part collaborer au développement des parcs déjà présents sur certains territoires. Le MAMOT peut en outre apporter un soutien à une MRC afin de faciliter la production de plans d'aménagement des parcs régionaux ainsi que l'accès public aux espaces naturels et récréatifs pour tous les résidents de la MRC.

Actions

- Offrir un soutien aux MRC qui souhaitent mettre en place des parcs régionaux.
- Assurer la coordination de comités de suivi des parcs régionaux.

Priorité 10 – Développer une culture d'information des citoyens sur des sujets d'intérêt pour leur communauté afin de favoriser leur implication.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« Miser sur le savoir et le savoir-faire pour développer la qualité de vie en Estrie nécessite d'augmenter les connaissances et le regard critique des citoyens sur les sujets qui les touchent et sur lesquels ils peuvent avoir une influence. Des citoyens mieux informés ont davantage de chances de s'intéresser au développement de leur milieu et d'y participer pour améliorer leur qualité de vie. »

Réponse du MAMOT

Contexte

Dans la foulée de l'adoption du projet de loi n° 122 - Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (2017, chapitre 13), le Ministère planifie la production d'outils qui favoriseront la participation citoyenne.

Actions

- Publier un guide concernant le règlement qui fixera les exigences auxquelles devront se conformer les politiques de participation publique des municipalités pour qu'elles puissent être exemptées de l'approbation référendaire en urbanisme.
- Produire un document d'information expliquant aux citoyens les principales dispositions de la nouvelle loi et les outils dont ils disposent pour participer à la vie municipale.

Les réponses du MAMOT aux priorités de la Gaspésie

Priorité 1 – Dynamiser l’occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« (...) Les MO seront conviés, en collaboration avec le milieu, à participer à l’élaboration et à la mise en œuvre d’un plan régional concerté de démographie durable. Les intervenants régionaux souhaitent que le gouvernement soutienne les actions visant à accroître (...) la rétention de ses citoyens (...). La région entend notamment maintenir une offre de logements suffisante et de qualité, soutenir (...) des projets qui amélioreront la qualité de vie des citoyens (...). »

Réponse du MAMOT

Contexte

Les CAR sont appelées à jouer un rôle important en matière d’OVT; leurs responsabilités consistent notamment à favoriser la concertation entre les ministères et les organismes du gouvernement du Québec et à prioriser la cohérence de leurs actions à l’échelle de la région, particulièrement en matière d’OVT.

Les CAR se dotent de divers mécanismes adaptés pour aborder plus spécifiquement des enjeux requérant une démarche particulière, ou ne concernant pas la majorité des membres par la mise en place de comités spécifiques. En fonction de leurs besoins, ces comités se rencontrent et traitent les sujets qui nécessitent une cohérence de l’action gouvernementale.

Action

- Mettre en place un comité de la CAR dans la région de la Gaspésie spécifique à l’OVT, qui aura pour mandat d’assurer les arrimages entre les acteurs concernés afin de faciliter l’opérationnalisation des priorités régionales, notamment celle qui a trait au plan régional concerté de démographie durable.

Priorité 2 – Soutenir la lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« Plusieurs localités gaspésiennes se retrouvent parmi les territoires les plus dévitalisés du Québec. »

« (...) Des interventions plus soutenues de la part de l’État sont nécessaires pour appuyer davantage les initiatives touchant les déterminants sociaux de la santé tels (...) le logement social, (...) les services de proximité et l’aménagement d’espaces de socialisation.

De plus, la région propose d’adapter les services de proximité afin de répondre aux besoins des communautés locales, de créer de nouveaux modèles de prestation de services et d’assurer une offre de services communautaires et de santé appropriée aux communautés à desservir.

(...) la région s’attend à ce que des actions gouvernementales aient lieu, en collaboration avec le milieu, afin de soutenir la réalisation de différentes politiques municipales telles les politiques familiales, les politiques du programme Municipalité amie des aînés et les politiques culturelles. »

Réponse du MAMOT

Contexte

La région entend faire face à la problématique de dévitalisation de plusieurs milieux.

Action

- Offrir une nouvelle mesure aux territoires de la région présentant des défis de vitalisation.

Contexte

Les CAR peuvent se doter de mécanismes de concertation sectorielle qui leur permettent de se pencher sur des enjeux particuliers qui touchent en totalité ou en partie les membres de la CAR. Afin de répondre aux différents défis que pose la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, un comité de la CAR en développement social a été mis en place auquel participent notamment le CISSS et Emploi-Québec.

Actions

- Faciliter les échanges entre les partenaires municipaux et la CAR afin de favoriser la mise en place d'actions intersectorielles en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Assurer le partage des connaissances et des bonnes pratiques en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Contexte

Le MAMOT s'est engagé, dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé, à favoriser les actions du milieu visant à maintenir et améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés. Cet engagement se réalisera, en collaboration avec d'autres ministères, par la simplification et l'adaptation d'outils et de mesures d'accompagnement basées sur un portrait des réalités et des besoins régionaux à l'égard de l'amélioration de la qualité de vie dans les communautés.

Action

- Simplifier et mieux coordonner les interventions et les communications gouvernementales auprès des municipalités en matière de développement des communautés et des territoires, particulièrement au regard de l'accès à un mode de vie physiquement actif, à une alimentation de qualité et à des environnements naturels et bâtis sécuritaires et conviviaux.

Priorité 4 – Participer au développement des activités de loisirs, sport et culture en région.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« (...). La région souhaite la mise à niveau et le développement de ses infrastructures en favorisant un aménagement concerté de l'offre sur le territoire. (...) »

Réponse du MAMOT

Contexte

La mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités ainsi que la réalisation conjointe de travaux peuvent être un choix judicieux. Le MAMOT propose un accompagnement aux municipalités en matière de coopération intermunicipale, notamment dans l'élaboration d'ententes intermunicipales.

De plus, pour aider à concrétiser ces projets, le MAMOT offre une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Actions

- Accompagner les municipalités en matière de coopération intermunicipale.
- Offrir une mesure d'aide pour soutenir financièrement les initiatives de mise en commun.

Les réponses du MAMOT aux priorités des Îles-de-la-Madeleine

Priorité 4 – Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« (...). Considérant les particularités du milieu, la région s’attend à être bien outillée pour mettre en œuvre les différentes actions qu’elle entend privilégier. Celles-ci sont, entre autres, de protéger son environnement, tout en mettant en valeur les richesses naturelles, de contribuer à la réduction de l’empreinte énergétique et également de s’adapter aux changements climatiques. »

Réponse du MAMOT

Contexte

Le respect et la mise en valeur des particularités territoriales des régions telles que celle des Îles-de-la-Madeleine constituent la pierre angulaire de l’approche partenariale en matière d’aménagement du territoire préconisée par le gouvernement du Québec, qui doit également s’assurer d’une cohérence des actions à l’échelle de la province.

Par ailleurs, les CAR sont appelées à jouer un rôle important en matière d’OVT; leurs responsabilités consistent notamment à favoriser la concertation entre les ministères et les organismes du gouvernement du Québec et à prioriser la cohérence de leurs actions à l’échelle de la région, particulièrement en matière d’OVT. Pour ce faire, un comité de la CAR spécifique aux Îles-de-la-Madeleine, auquel participer le député, a été mis en place. Cette CAR contribuera à permettre une meilleure prise en compte des spécificités de ce territoire par les MO, notamment en matière d’aménagement du territoire.

Action

- Favoriser l’accompagnement en aménagement du territoire en amont par la mise à contribution de la CAR-Îles-de-la-Madeleine.

Contexte

Les nouvelles OGAT porteront notamment sur des enjeux ciblés par la région des Îles-de-la-Madeleine, tels que la protection et la mise en valeur des milieux naturels et des particularités régionales. L’intégration de ces OGAT dans la planification régionale (schéma d’aménagement et de développement) et, ultimement, dans la planification locale (plan d’urbanisme) des Îles-de-la-Madeleine contribuera à l’atteinte des priorités établies.

Actions

- Élaborer des OGAT qui contribuent à la protection et la mise en valeur des milieux naturels et des particularités régionales.
- Consulter les acteurs régionaux concernés dans le cadre de l’élaboration des OGAT afin de prendre en compte les particularités territoriales et régionales.

Contexte

Dans le cadre du PACC 2013-2020, le MAMOT souhaite soutenir les municipalités dans l’amélioration de la planification municipale en aménagement du territoire en faveur d’un développement durable des milieux de vie.

Par ailleurs, les questions relatives à la réduction de la vulnérabilité et à l’augmentation de la résilience des milieux municipaux face aux impacts des changements climatiques seront abordées de façon transversale à travers plusieurs des nouvelles OGAT. Celles-ci viseront, entre autres, à déterminer les vulnérabilités associées

aux changements climatiques et à les atténuer, à contribuer à la protection des écosystèmes et à favoriser la résilience et le maintien des fonctions écologiques des milieux naturels.

Actions

- Mettre à la disposition du milieu municipal un programme d'aide financière afin d'accroître la résilience des municipalités face aux impacts des changements climatiques.
- Collaborer à l'élaboration d'OGAT qui favorisent la résilience et l'adaptation des milieux municipaux face aux changements climatiques et qui visent la protection de la biodiversité.

Les réponses du MAMOT aux priorités de Lanaudivère

Priorité transversale

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'OVT, les intervenants de la région de Lanaudivère ont signalé leur désir que soient priorisés de manière transversale l'innovation, la concertation et le partenariat, de même que le développement durable. En ce sens, la mise en place d'une stratégie de rayonnement régionale multisectorielle concertée est souhaitée.

Contexte

Participant à plusieurs instances régionales lanaudivéroises de concertation, le MAMOT est en mesure de contribuer aux priorités transversales de la région. Par ailleurs, en assurant la présidence de la CAR, le MAMOT demeure une organisation de premier plan pour agir en cette matière et être un interlocuteur privilégié auprès des autres MO.

Ceci dit, en concordance avec les priorités transversales, des ententes sectorielles de développement peuvent être conclues entre une ou plusieurs MRC et des MO afin de mettre en œuvre des priorités régionales et d'adapter les activités gouvernementales aux particularités régionales.

Actions

- Faciliter les échanges entre les partenaires municipaux et la CAR afin de favoriser la mise en place d'actions qui prendront en considération les priorités transversales.
- Offrir un accompagnement aux MRC et aux MO dans la mise en place d'ententes sectorielles de développement, à prime abord dans les domaines du développement économique, de l'agroalimentaire et de la persévérance scolaire.

Priorité 5 – Un aménagement du territoire dans le respect de l'autonomie des MRC et de leur connaissance fine de leur milieu favorisant la pérennité des collectivités dans une optique de gestion intégrée des ressources.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« L'harmonisation des efforts consacrés à l'aménagement du territoire sur les plans local, régional et national et l'adoption d'un schéma d'aménagement et de développement dans toutes les MRC dans le respect des besoins, des compétences et de l'autonomie des municipalités locales et des MRC seront prises en compte. L'adoption et la mise en œuvre de PDZA dans l'ensemble des MRC est également un des objectifs que sous-tend cette priorité. (...) »

Réponse du MAMOT

Contexte

Les dynamiques territoriales propres à chaque MRC et à chaque région sont au cœur des préoccupations du gouvernement, qui doit également s'assurer d'une cohérence des actions à l'échelle du Québec. À cet effet, le MAMOT s'est engagé à renforcer l'accompagnement offert aux MRC selon une approche partenariale qui favorise le partage de connaissances entre le milieu municipal et le gouvernement de façon à mieux comprendre et apprécier les choix d'aménagement des MRC. Cette démarche se poursuivra afin que l'intégration des nouvelles orientations gouvernementales dans les documents de planification des MRC prenne en compte les réalités des différents territoires.

De plus, une des nouvelles OGAT portera sur le développement durable des milieux de vie axé sur la mise en valeur des potentiels régionaux et sur les composantes culturelles et économiques du territoire.

En outre, les CAR sont appelées à jouer un rôle important en matière d'OVT; leurs responsabilités consistent notamment à favoriser la concertation entre les ministères et les organismes du gouvernement du Québec et à prioriser la cohérence de leurs actions à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'OVT.

Pour réaliser leurs mandats, les CAR se dotent de divers mécanismes adaptés pour aborder plus spécifiquement des enjeux requérant une démarche particulière, ou ne concernant pas la majorité des membres, par la mise en place de comités tels que le comité technique en aménagement de la CAR Lanaudière. Celui-ci se veut un lieu de concertation qui réunit les conseillers en aménagement du territoire des différents MO membres. En fonction de ses besoins, il organise des rencontres entre ses membres et les responsables en aménagement du territoire des MRC. Il vise à assurer la cohérence de l'action gouvernementale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, à favoriser le partage de connaissances et d'expériences et à soutenir les MRC dans la planification de l'aménagement de leur territoire.

D'ailleurs, cette concertation peut favoriser les arrimages nécessaires à la mise en place de projets tels que des parcs régionaux ou la mise en œuvre de PDZA.

Actions

- Favoriser l'accompagnement en aménagement du territoire en amont par la mise à contribution du comité technique en aménagement de la CAR Lanaudière.
- Favoriser l'intégration des PDZA aux SAD et accompagner les MRC dans la mise en œuvre des PDZA.

Priorité 7 – Le développement et la promotion du transport actif et du transport collectif ainsi que le développement d'une offre interMRC.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« (...). Tout comme le développement des transports collectifs dans l'axe est-ouest, la promotion du transport actif et collectif et le développement d'infrastructures sécuritaires favorisant les transports actifs nécessiteront des investissements.»

Réponse du MAMOT

Contexte

Pour réaliser leurs mandats, les CAR se dotent de divers mécanismes adaptés pour aborder plus spécifiquement des enjeux requérant une démarche particulière, ou ne concernant pas la majorité des membres, par la mise en place de comités tels que le comité technique en aménagement de la CAR Lanaudière. Celui-ci se veut un lieu de concertation qui réunit les conseillers en aménagement du territoire des différents MO membres.

Action

- Maintenir et établir les concertations interministérielles nécessaires à la réalisation de cette priorité de la région Lanaudière notamment par le biais du comité technique en aménagement de la CAR Lanaudière.

Priorité 9 – Le soutien au développement d’infrastructures et équipements culturels et touristiques.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« La mise à niveau de certains équipements touristiques et culturels (...) seront également priorisés au cours des prochaines années. »

Réponse du MAMOT

Contexte

La mise en commun d’équipements ainsi que la réalisation conjointe de travaux peuvent constituer un choix judicieux pour des organismes municipaux qui souhaitent optimiser l’offre de services sur leur territoire. Le MAMOT propose un accompagnement aux municipalités en matière de coopération intermunicipale, notamment dans l’élaboration d’ententes intermunicipales.

De plus, pour aider à concrétiser ces projets, le MAMOT offre une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d’équipements, d’infrastructures, de services ou d’activités en milieu municipal.

Actions

- Accompagner les municipalités en matière de coopération intermunicipale dans les domaines culturel et touristique.
- Offrir une mesure d’aide pour soutenir financièrement les initiatives de mise en commun.

Priorité 13 – La création d’environnements favorables au développement global des citoyens en priorisant la promotion des saines habitudes de vie dans une optique de prévention.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« L’amélioration de la santé de la population en ciblant certains déterminants et l’acquisition de saines habitudes de vie (saine alimentation et mode de vie physiquement actif) sont au cœur des préoccupations des élus lanauois. (...) »

Réponse du MAMOT

Contexte

Le MAMOT s’est engagé dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé à favoriser les actions du milieu visant à maintenir et améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés. Cet engagement se réalisera, en collaboration avec d’autres ministères, par la simplification et l’adaptation d’outils et de mesures d’accompagnement basées sur un portrait des réalités et des besoins régionaux à l’égard de l’amélioration de la qualité de vie dans les communautés.

Action

- Simplifier et mieux coordonner les interventions et les communications gouvernementales auprès des municipalités en matière de développement des communautés et des territoires, particulièrement au regard de l’accès à un mode de vie physiquement actif, à une alimentation de qualité et à des environnements naturels et bâtis sécuritaires et conviviaux.

Contexte

Une des nouvelles OGAT portera sur le développement durable des milieux de vie et visera, entre autres, à concevoir des milieux de vie qui favorisent les saines habitudes de vie et les modes de déplacements actifs.

Actions

- Élaborer des OGAT qui contribuent au développement durable des milieux de vie.
- Consulter les acteurs régionaux concernés dans le cadre de l'élaboration des OGAT afin de prendre en compte les préoccupations régionales.

Les réponses du MAMOT aux priorités des Laurentides

Priorité 2 – Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d’en rehausser le pouvoir d’attractivité et la fierté de ses citoyens.

Extrait de la priorité qui interpelle le MAMOT

« (...). Par des interventions ciblées, les acteurs de la région souhaitent (...) accroître l’attractivité des Laurentides (...). (...) la région compte valoriser ses attraits naturels, ses paysages, (...), son patrimoine (...).»

Réponse du MAMOT

Contexte

Les municipalités ont le pouvoir de mettre en place des parcs régionaux pour contribuer à rendre de nouveaux espaces naturels protégés plus accessibles pour la pratique d’activités récréatives de plein air. Ces parcs favoriseraient également la mise en valeur d’espaces naturels dotés d’un potentiel récréatif reconnu en région tout en assurant une utilisation harmonieuse des ressources, pour répondre aux besoins spécifiques du milieu en matière d’espaces récréatifs protégés.

Le MAMOT peut d’une part soutenir la création de parcs régionaux en appuyant les milieux dans leurs démarches. Il peut d’autre part collaborer au développement des parcs déjà présents sur certains territoires. Le MAMOT peut en outre apporter un soutien à une MRC afin de faciliter la production de plans d’aménagement des parcs régionaux ainsi que l’accès public aux espaces naturels et récréatifs pour tous les résidents de la MRC. Le MAMOT collabore d’ailleurs à la mise en œuvre des parcs régionaux dans la MRC d’Antoine-Labelle en assurant notamment la coordination des comités de suivi des parcs de la Montagne du Diable, du Kiamika et du Poisson Blanc.

Actions

- Offrir un soutien aux MRC qui souhaitent mettre en place des parcs régionaux.
- Assurer la coordination de comités de suivi des parcs régionaux.

Priorité 3 – Offrir à chaque citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables.

Extrait de la priorité qui interpelle le MAMOT

« La forte croissance démographique des Laurentides au cours des dernières années et le changement dans la composition de sa population ont entraîné une sous-adéquation du financement entre les besoins des populations et les services publics déployés. La région recense notamment des déficits majeurs des ressources dans le réseau de la santé et des services sociaux. Bien que des ressources communautaires soient venues combler les manques de certains services, il ne s’agit pas d’une solution pérenne qui assurera un continuum de services équitables pour toutes et tous. La région compte obtenir un financement gouvernemental équitable et la présence de services et d’infrastructures au bénéfice de sa population. Au niveau municipal, les intervenants des Laurentides jugent nécessaire de soutenir l’efficacité des services municipaux. Sur le plan social, la région désire inciter les citoyens à s’engager dans leur communauté, et ce, de façon à favoriser l’inclusion de tous. Étant donné que les acteurs en développement social n’ont pas tous la même capacité d’action, les intervenants régionaux comptent améliorer la complémentarité des interventions de ces acteurs. »

Réponse du MAMOT

Contexte

Pour l'efficacité des services municipaux, la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités ainsi que la réalisation conjointe de travaux peuvent être un choix judicieux. Le MAMOT propose un accompagnement aux municipalités en matière de coopération intermunicipale, notamment dans l'élaboration d'ententes intermunicipales.

De plus, pour aider à concrétiser ces projets, le MAMOT offre une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Actions

- Accompagner les municipalités en matière de coopération intermunicipale.
- Offrir une mesure d'aide pour soutenir financièrement les initiatives de mise en commun.

Contexte

Le MAMOT met à la disposition des municipalités différents programmes d'aide financière afin de soutenir la réalisation de projets d'infrastructures municipales de base à vocation collective, telles que des salles communautaires et des hôtels de ville, ainsi que des projets de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées. Les programmes du Ministère peuvent faire l'objet d'amélioration afin de répondre davantage aux besoins des municipalités.

Action

- Procéder à différents ajustements et simplifications des programmes d'infrastructures municipales du MAMOT, notamment afin qu'ils tiennent compte des possibilités de mise en commun de services ou de partage d'infrastructures.

Contexte

Le MAMOT s'est engagé dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé à favoriser les actions du milieu visant à maintenir et améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés. Cet engagement se réalisera, en collaboration avec d'autres ministères, par la simplification et l'adaptation d'outils et de mesures d'accompagnement basées sur un portrait des réalités et des besoins régionaux à l'égard de l'amélioration de la qualité de vie dans les communautés.

Action

- Simplifier et mieux coordonner les interventions et les communications gouvernementales auprès des municipalités en matière de développement des communautés et des territoires, particulièrement au regard de l'accès à un mode de vie physiquement actif, à une alimentation de qualité et à des environnements naturels et bâtis sécuritaires et conviviaux.

Priorité 4 – Encourager l’occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire.

Extrait de la priorité qui interpelle le MAMOT

« (...) la région devra tenter de concilier les différents usages du territoire public tout en consolidant la position des Laurentides comme une région à part entière, dont la réalité est indépendante de celle de la métropole.

(...), la région tentera de favoriser le maintien et le développement des services de proximité dans les municipalités. »

Réponse du MAMOT

Contexte

Une des nouvelles OGAT portera sur le développement durable des milieux de vie. L’intégration de cette OGAT dans la planification régionale (schéma d’aménagement et de développement) et locale (plan d’urbanisme) de la région des Laurentides contribuera à répondre aux priorités retenues, notamment par la valorisation des composantes culturelles significatives pour le milieu et en misant sur le potentiel régional du territoire.

Actions

- Élaborer des OGAT qui contribuent au développement durable des milieux de vie.
- Consulter les acteurs régionaux concernés dans le cadre de l’élaboration des OGAT afin de prendre en compte les particularités territoriales et régionales.
- Renforcer l’accompagnement des milieux municipaux en aménagement du territoire en amont par la mise à contribution de la CAR-Aménagement.

Contexte

Le FDT rend disponibles des montants aux MRC pouvant servir à l’offre de services de proximité de type commercial.

Par ailleurs, la mise en commun d’équipements comme cela a été évoqué en réponse à la priorité 3 peut constituer une avenue pour le maintien de services municipaux de proximité.

Priorité 5 – Optimiser les mobilités des individus et des marchandises.

Extrait de la priorité qui interpelle le MAMOT

« (...). Pour les intervenants de la région, il est donc essentiel d’améliorer et de compléter le réseau des infrastructures de transport (...). Dans sa démarche d’aménagement de son territoire, la région compte intégrer les principes de la mobilité durable (...).»

Réponse du MAMOT

Contexte

Les CAR sont appelées à jouer un rôle important en matière d’OVT; leurs responsabilités consistent notamment à favoriser la concertation entre les ministères et les organismes du gouvernement du Québec et à prioriser la cohérence de leurs actions à l’échelle de la région, particulièrement en matière d’OVT.

Les CAR se dotent de divers mécanismes adaptés pour aborder plus spécifiquement des enjeux requérant une démarche particulière ou ne concernant pas la majorité des membres, par la mise en place de comités tels que

la CAR-Aménagement. Celle-ci se veut un lieu de concertation qui réunit les conseillers en aménagement du territoire des différents MO membres.

Action

- Renforcer l'accompagnement des milieux municipaux en aménagement du territoire en amont par la mise à contribution de la CAR-Aménagement.

Les réponses du MAMOT aux priorités de Laval

Priorité 1 – Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« (...). Les intervenants régionaux souhaitent lancer des démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) et des initiatives issues d'une approche territoriale intégrée. (...). L'accent serait également mis sur la promotion de l'interconnexion entre les quartiers, les pôles d'activité et les secteurs résidentiels. (...) ».

Réponse du MAMOT

Contexte

La RUI est une approche qui vise à établir un diagnostic des secteurs défavorisés sur un territoire, puis à identifier des actions prioritaires et structurantes pour leur milieu². Le Ministère soutient financièrement des démarches de RUI à Laval, plus spécialement dans les secteurs Chomedey, Pont-Viau et Place Saint-Martin/Domaine Renaud. Le Ministère soutient également la mise en œuvre de deux nouvelles démarches dans les secteurs Saint-François et Laval-Ouest.

Le MAMOT s'est engagé, dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé, à favoriser les actions du milieu visant à maintenir et améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés. Cette mesure se réalisera, en collaboration avec d'autres ministères, par la simplification et l'adaptation d'outils et de mesures d'accompagnement basées sur un portrait des réalités et des besoins régionaux à l'égard de l'amélioration de la qualité de vie dans les communautés.

Actions

- Poursuivre le financement d'initiatives de RUI par le biais du FIRM.
- Simplifier et mieux coordonner les interventions et les communications gouvernementales auprès de la Ville en matière de développement des communautés et des territoires, particulièrement au regard de l'accès à un mode de vie physiquement actif, à une alimentation de qualité et à des environnements naturels et bâtis sécuritaires et conviviaux.

Priorité 3 – Développer un nouveau modèle de services de proximité.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« Les questions de l'accessibilité sous toutes ses formes et de l'attractivité sont également de première importance. Les intervenants de la région comptent offrir une diversité de services à proximité des milieux de vie, de travail et de détente pour répondre aux besoins de base des personnes, et ce, dans l'optique d'adapter les services de proximité aux besoins particuliers des personnes et des quartiers. »

Réponse du MAMOT

Contexte

Une des nouvelles OGAT portera sur le développement durable des milieux de vie. L'intégration de cette OGAT dans la planification de la Ville de Laval contribuera notamment à concevoir des milieux de vie qui favorisent

² <https://www.mamot.gouv.qc.ca/municipalite-durable/entreprendre-une-demarche/modeles-de-demarches/autres-demarches/revitalisation-urbaine-integree/>.

l'accessibilité et la mobilité durable par une approche qui combine les modes d'urbanisation, les pratiques de déplacement et la planification des infrastructures.

Actions

- Élaborer des OGAT qui favorisent plus particulièrement l'accès aux services de proximité.
- Consulter les acteurs régionaux concernés dans le cadre de l'élaboration des OGAT afin de prendre en compte les particularités territoriales et régionales.

Priorité 8 – Mise en valeur du parc de la rivière des Mille-Îles, des berges publiques et des boisés.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« Le parc de la Rivière-des-Mille-Îles est reconnu pour ses activités écotouristiques. (...). La région s'emploiera au cours des prochaines années à consolider ce parc en concertation avec les trois MRC situées au nord de la rivière. (...) »

Réponse du MAMOT

Contexte

La création d'un parc riverain le long de la Rivière-des-Milles-Îles est un des cinq grands projets retenus dans les ententes de financement conclues entre le MAMOT et la CMM visant à mettre en place la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain. Le Ministère, la CMM et les municipalités du territoire y investiront chacun à terme une somme de 50 M\$. Ces ententes ont été prolongées jusqu'en 2019-2020 afin de soutenir l'ensemble des projets priorités par les parties, y compris des projets d'infrastructures.

Par ailleurs, le soutien à des initiatives visant l'amélioration du cadre de vie et la mise en valeur de l'environnement naturel et bâti du territoire métropolitain est l'une des orientations visées par le Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM). Ainsi, en fonction des demandes présentées et de ses priorités d'intervention, le FIRM peut financer des initiatives qui ne sont pas des projets d'infrastructure mais qui contribuent néanmoins à la mise en valeur de l'environnement naturel et qui ont un impact significatif sur l'attractivité et le rayonnement de la métropole.

Actions

- Poursuivre le soutien des projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain.
- Soutenir financièrement par le biais du FIRM des initiatives contribuant à la mise en valeur de l'environnement naturel du territoire métropolitain.

Les réponses du MAMOT aux priorités de la Mauricie

Priorité 2 – Assurer l’occupation du territoire par le développement de communautés dynamiques et en santé, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les milieux éloignés ou dévitalisés.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« (...) le vieillissement de la population entraîne des problèmes quant à la mobilité et l’accès aux services de proximité (...). Des initiatives pour limiter l’exode devront être proposées.

Pour ce faire, la région favorisera la participation citoyenne et la prise en charge du milieu par le milieu. Également, il est souhaité de faciliter l’accès à des services de proximité diversifiés et durables (...). »

Réponse du MAMOT

Contexte

La région entend faire face à la problématique de dévitalisation de certains milieux.

Action

- Offrir une nouvelle mesure aux territoires de la région présentant des défis de vitalisation.

Contexte

Une des nouvelles OGAT portera sur le développement durable des milieux de vie et rejoindra plusieurs thématiques déterminées par la région de la Mauricie telles que la santé, la mobilité ainsi que l’occupation et la vitalité des territoires.

Par ailleurs, afin de contribuer davantage à l’accessibilité des services de proximité ainsi qu’à l’attractivité des communautés de la région, les nouvelles OGAT devront aborder conjointement les modes d’urbanisation, les pratiques de déplacement et la planification des infrastructures.

Actions

- Élaborer des OGAT qui contribuent notamment à favoriser l’accès aux services de proximité et la mobilité durable.
- Consulter les acteurs régionaux dans le cadre de l’élaboration des OGAT afin de prendre en compte les particularités territoriales et régionales.

Contexte

Le FDT rend disponibles des montants aux MRC pouvant servir à l’offre de services de proximité de type commercial.

Par ailleurs, la mise en commun d’équipements, d’infrastructures, de services ou d’activités, ainsi que la réalisation conjointe de travaux, peut être un choix judicieux pour des organismes municipaux qui souhaitent optimiser l’offre de services sur leur territoire. Le MAMOT propose un accompagnement aux municipalités en matière de coopération intermunicipale dans des domaines aussi variés que la sécurité publique, le transport collectif, l’hygiène du milieu et les activités culturelles.

De plus, pour aider à concrétiser ces projets, le MAMOT offre une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d’équipements, d’infrastructures, de services ou d’activités en milieu municipal.

Actions

- Accompagner les municipalités en matière de coopération intermunicipale.
- Offrir une mesure d'aide pour soutenir financièrement les initiatives de mise en commun.

Priorité 3 – Réduire les inégalités sociales.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« (...) Afin de réduire ces inégalités, les intervenants régionaux souhaitent assurer un accès équitable aux services répondant aux besoins de base. (...) »

Réponse du MAMOT

Contexte

Le MAMOT collabore au Consortium en développement social de la Mauricie avec les MRC et villes de la région ainsi que d'autres organisations régionales. Ce consortium travaille en outre à l'amélioration des conditions de vie individuelles et collectives en soutenant la concertation des acteurs territoriaux et régionaux concernés.

Actions

- Faciliter les échanges entre les partenaires municipaux et la CAR afin de favoriser la mise en place d'actions intersectorielles en matière de développement social.
- Assurer le partage des connaissances et des bonnes pratiques en matière de développement social.

Priorité 5 – Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« Les intervenants de la Mauricie souhaitent s'outiller pour protéger et conserver la biodiversité et les milieux naturels. Ils veulent en outre maintenir et améliorer la qualité de l'eau, des sols et de l'air par le soutien et la promotion des initiatives et des pratiques responsables visant l'amélioration de la qualité de l'environnement dans les milieux de vie. »

Réponse du MAMOT

Contexte

Dans le cadre du PACC 2013-2020, le MAMOT souhaite soutenir les municipalités dans l'amélioration de la planification municipale en aménagement du territoire en faveur d'un développement durable des milieux de vie.

Par ailleurs, les questions relatives à la réduction de la vulnérabilité et à l'augmentation de la résilience des milieux municipaux face aux impacts des changements climatiques seront abordées de façon transversale à travers plusieurs des nouvelles OGAT. Celles-ci viseront, entre autres, à déterminer les vulnérabilités associées aux changements climatiques et à atténuer celles-ci, à contribuer à la protection des écosystèmes et à favoriser la résilience et le maintien des fonctions écologiques des milieux naturels.

Actions

- Mettre à la disposition du milieu municipal un programme d'aide financière afin d'accroître la résilience des municipalités face aux impacts des changements climatiques.
- Mettre à la disposition des municipalités locales un programme d'aide financière pour le soutien de la gestion durable des eaux pluviales.
- Collaborer à l'élaboration d'OGAT qui favorisent la résilience et l'adaptation des milieux municipaux face aux changements climatiques et qui visent la protection de la biodiversité.

Contexte

Les problématiques de cohabitation harmonieuse des multiples usages présents dans le lac Saint-Pierre sont depuis longtemps une préoccupation pour le MAMOT. Depuis le moratoire sur la pêche à la perchaude en mai 2012, reconduit en mai 2017, le MAMOT a contribué, en concertation avec le milieu, aux travaux de divers comités interministériels d'experts sur des thématiques précises (littoral, tributaire). Une réflexion est en cours afin de favoriser la contribution du MAMOT à une solution durable de cohabitation.

Action

- Concevoir et diffuser des outils pour les municipalités facilitant la cohabitation des usages du lac Saint-Pierre.

Priorité 8 – Créer des conditions favorables à de nouveaux investissements.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« (...) Afin de créer des conditions favorables à de nouveaux investissements, la région devra optimiser l'organisation des services et des infrastructures en plus de favoriser la complémentarité et la mise en commun des expertises. (...) »

Réponse du MAMOT

Contexte

Afin d'appuyer la région pour la création de conditions favorables à l'investissement, le MAMOT souligne qu'en vertu des récents changements législatifs, les MRC peuvent dorénavant mettre en place toute mesure favorisant le développement local et régional sur son territoire. L'une des avenues utilisées par les territoires concernés afin d'atteindre cet objectif est la mise en place de parcs industriels régionaux dans lesquels se concentrent les activités industrielles de plus grande envergure. Cette façon de faire assure une meilleure planification et facilite la cohabitation des usages, diminuant ainsi les risques de conflit tout en augmentant les possibilités de développement économique de la MRC.

Action

- Accompagner les acteurs concernés dans la mise en place de parcs industriels régionaux, lorsque pertinent, par le biais du soutien de la CAR-Aménagement.

Priorité 9 – Mettre en valeur le territoire de la Mauricie tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles de façon durable.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« L'accroissement des retombées de la production et de la transformation des ressources est souhaité en Mauricie. On devra faciliter l'accès aux ressources et au territoire tout en favorisant la cohabitation des différents utilisateurs. Un soutien gouvernemental en vue de stimuler la deuxième et troisième transformation des ressources est également à privilégier. »

Réponse du MAMOT

Contexte

Le MAMOT a collaboré à la mise en place de l'entente sectorielle de développement en matière d'agriculture et d'agroalimentaire dans la région de la Mauricie. L'entente prévoit des initiatives d'identification et de valorisation des produits dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire, notamment à l'égard du soutien au projet d'identification « MIAM » pour les aliments non transformés, récoltés, élevés, pêchés ou cultivés en Mauricie.

Actions

- Collaborer à la poursuite des objectifs visés par l'entente sectorielle de développement en matière d'agriculture et d'agroalimentaire.
- Faciliter les échanges entre les partenaires municipaux et la CAR afin de favoriser la mise en place d'actions intersectorielles en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, notamment celles issues des plans de développement de la zone agricole.
- Assurer le partage des connaissances et des bonnes pratiques en matière d'agriculture et d'agroalimentaire.

Contexte

Pour réaliser leurs mandats, les CAR se dotent de divers mécanismes adaptés pour aborder plus spécifiquement des enjeux requérant une démarche particulière ou ne concernant pas la majorité des membres, par la mise en place de comités tels que la CAR-Aménagement. Cette instance vise à assurer la cohérence de l'action gouvernementale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, à favoriser le partage de connaissances et d'expériences et à soutenir les MRC dans la planification de l'aménagement de leur territoire.

Actions

- Favoriser l'accompagnement en aménagement du territoire en amont par la mise à contribution de la CAR-Aménagement.
- Favoriser l'intégration des PDZA aux SAD et accompagner les MRC dans la mise en œuvre de leurs PDZA.

Les réponses du MAMOT aux priorités de la Montérégie

Priorité 5 – Offrir à toutes les personnes les conditions d’obtention d’une meilleure qualité de vie.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

«(...) (...) les services à la population varient d’un milieu à l’autre. (...). Malgré le fait qu’un bon nombre de municipalités présentent un indice de vitalité économique élevé, on rencontre certaines zones de haute défavorisation sociale et matérielle. Les élus de la Montérégie s’attendent à disposer des outils nécessaires pour donner un accès équitable aux services à la population. (...). »

Réponse du MAMOT

Contexte

En 2016, le MAMOT a diffusé un nouvel indice de développement et de vitalité économique. Cet indice est utilisé par le MAMOT pour déterminer la répartition des sommes mises à la disposition des régions, notamment le FDT et le FARR. Ces sommes peuvent servir au maintien de services de proximité dans les milieux défavorisés.

Action

- Diffuser une liste révisée des indicateurs d’occupation et de vitalité des territoires à l’automne 2018 et l’utiliser ensuite pour la répartition du FDT et du FARR.

Contexte

Le MAMOT s’est engagé, dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé, à favoriser les actions du milieu visant à maintenir et améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés. Cette mesure vise des objectifs étroitement liés avec cette priorité montérégienne. Elle se réalisera, en collaboration avec d’autres ministères, par la simplification et l’adaptation d’outils et de mesures d’accompagnement basées sur un portrait des réalités et des besoins régionaux à l’égard de l’amélioration de la qualité de vie dans les communautés.

Action

- Simplifier et mieux coordonner les interventions et les communications gouvernementales auprès des municipalités en matière de développement des communautés et des territoires, particulièrement au regard de l’accès à un mode de vie physiquement actif, à une alimentation de qualité et à des environnements naturels et bâtis sécuritaires et conviviaux.

Priorité 6 – Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« (...) Considérant que ces milieux constituent des biens qui procurent de nombreux avantages et services à la collectivité, la Montérégie s’attend à un appui gouvernemental pour concrétiser des initiatives visant à assurer la vitalité et la pérennité des ressources naturelles qu’on y trouve. (...) »

Réponse du MAMOT

Contexte

La région compte assurer la vitalité et la pérennité des ressources naturelles notamment en soutenant des projets visant la mise en valeur de certains milieux naturels pour la réalisation d’activités éducatives et récréotouristiques. En ce sens, les municipalités ont le pouvoir de mettre en place des parcs régionaux pour

contribuer à rendre de nouveaux espaces naturels protégés plus accessibles pour la pratique d'activités récréatives de plein air. Ces parcs favoriseraient également la mise en valeur d'espaces naturels dotés d'un potentiel récréatif reconnu en région tout en assurant une utilisation harmonieuse des ressources, pour répondre aux besoins spécifiques du milieu en matière d'espaces récréatifs protégés.

Le MAMOT peut d'une part soutenir la création de parcs régionaux en appuyant les milieux dans leurs démarches. Il peut d'autre part collaborer au développement des parcs déjà présents sur certains territoires. Le MAMOT peut en outre apporter un soutien à une MRC afin de faciliter la production de plans d'aménagement des parcs régionaux ainsi que l'accès public aux espaces naturels et récréatifs pour tous les résidents de la MRC.

La protection et la mise en valeur des milieux naturels sont des orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM que le MAMOT appuie dans le cadre d'une entente de financement qu'il a conclue avec cette dernière. Le Ministère, la CMM et les municipalités du territoire y investiront chacun à terme une somme de 30 M\$. Cette entente a été prolongée jusqu'en 2019-2020 afin de soutenir l'ensemble des projets priorités par les parties, y compris des projets d'infrastructures.

Par ailleurs, le soutien à des initiatives visant l'amélioration du cadre de vie et la mise en valeur de l'environnement naturel et bâti du territoire métropolitain est l'une des orientations visées par le FIRM. Ainsi, en fonction des demandes présentées et de ses priorités d'intervention, le FIRM peut financer des initiatives qui ne sont pas des projets d'infrastructure mais qui contribuent néanmoins à la mise en valeur de l'environnement naturel et qui ont un impact significatif sur l'attractivité et le rayonnement de la métropole.

Actions

- Offrir un soutien aux MRC qui souhaitent mettre en place des parcs régionaux.
- Assurer la coordination de comités de suivi des parcs régionaux.
- Poursuivre le soutien des projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain.
- Soutenir financièrement par le biais du FIRM des initiatives contribuant à la mise en valeur de l'environnement naturel du territoire métropolitain.

Priorité 7 – Promouvoir et développer le tourisme.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« (...). la Montérégie souhaite se distinguer dans certains secteurs précis. Le soutien au développement du cyclotourisme, de l'agrotourisme et de l'offre récréotouristique nautique (...). »

Réponse du MAMOT

Contexte

Le PMAD, appuyé financièrement par le MAMOT, prévoit la mise en place d'une trame verte et bleue grâce à la réalisation de projets contribuant notamment à structurer un réseau récréotouristique métropolitain incluant des projets de pistes cyclables. Dans le cadre de cette aide financière, le MAMOT financera entre autres, le projet de la Promenade fluviale sur la digue de la Voie maritime traversant six municipalités de la Montérégie.

Action

- Poursuivre le soutien des projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain.

Priorité 8 – Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« (...). Une collaboration est donc attendue pour que soient mises de l'avant des actions qui feront reconnaître l'importance d'assurer une plus grande fluidité du transport autoroutier et qui créeront des infrastructures de transport performantes ayant un rôle de levier. (...). (...) »

Finalement, les élus de la Montérégie veulent être épaulés dans l'instauration de nouvelles façons de faire en matière de transport collectif. (...) »

Réponse du MAMOT

Contexte

Les priorités en matière de transport durable visent à la fois une meilleure fluidité du réseau, une meilleure intégration du transport collectif et actif au réseau actuel et une optimisation de la gestion des infrastructures liées à l'électrification des transports.

De par son rôle de soutien-conseil en matière d'aménagement du territoire, la direction régionale peut accompagner les acteurs concernés dans la planification de leur développement. La direction régionale, en collaboration avec les MO et les organismes municipaux concernés, participe activement au Comité de l'axe 132. Elle s'assure que tous les acteurs municipaux concernés par la mobilité et l'aménagement du territoire dans le corridor de la route 132 s'impliquent dans ce comité, qui offre une plateforme d'échange et de mise en commun de la vision du développement afin de favoriser un aménagement durable de ce tronçon de route très important pour la région.

Action

- Faciliter les arrimages entre les acteurs municipaux et les MO concernés par la mobilité et l'aménagement du territoire dans le corridor de la route 132.

Les réponses du MAMOT aux priorités de Montréal

Priorité 1 – Instaurer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« En concluant une entente-cadre avec la Ville de Montréal en décembre 2016, le gouvernement du Québec s'est engagé à reconnaître un statut particulier à la métropole et à prendre en compte ses spécificités en instituant le « Réflexe Montréal » au sein de l'appareil gouvernemental.

Conformément à cette approche multisectorielle, Montréal s'attend à ce que le gouvernement prévoie l'ajout d'un « Chapitre Montréal » dans toutes les politiques économiques et sociales du gouvernement du Québec et la consulte en temps utile sur les lois, les règlements, les programmes, les politiques ou les directives qui la concernent ou l'affectent directement. »

Réponse du MAMOT

La réponse à cette priorité se trouve à la section portant sur la décentralisation en troisième partie du présent document.

Priorité 3 – Favoriser l'essor des entreprises montréalaises.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« (...). La croissance de l'écosystème des entreprises en démarrage (start-up), des entreprises d'économie sociale et des secteurs des grappes industrielles métropolitaines doit être encouragée, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle. (...).

Montréal (...) compte aussi appuyer l'entrepreneuriat féminin et immigrant, avec la collaboration du gouvernement. (...).

La région s'attend à ce que le gouvernement et ses institutions favorisent la croissance d'une main-d'œuvre de haut calibre en encourageant (...) la mobilité de professionnels internationaux, notamment des chercheurs et des talents de renommée mondiale dans des industries en émergence. »

Réponse du MAMOT

Contexte

Le développement économique est l'une des quatre priorités d'intervention du FIRM. Le fonds vise à appuyer le développement de l'entrepreneuriat et de l'économie sociale en soutenant financièrement différents projets, favorisant ainsi la croissance de cet écosystème. Le FIRM appuie également les grappes métropolitaines œuvrant dans des secteurs stratégiques pour la région de Montréal, notamment ceux des technologies de l'information, de l'aérospatiale, de la logistique, des technologies propres, des sciences de la vie et des technologies de la santé ainsi que dans le secteur des véhicules électriques et intelligents.

Action

- Mettre le FIRM à la disposition notamment des entreprises d'économie sociale et des grappes métropolitaines.

Contexte

Montréal International a comme mandats d'attirer dans la région métropolitaine de Montréal des investissements étrangers, des organisations internationales et des talents stratégiques, ainsi que de promouvoir l'environnement concurrentiel du Grand Montréal. Le Ministère entend soutenir cet organisme pour assurer la compétitivité de la région et l'essor des entreprises dans des industries stratégiques.

Action

- Poursuivre le soutien à l'organisme Montréal International et à ses initiatives par le biais du FIRM pour attirer et retenir des talents stratégiques de l'étranger.

Priorité 5 – Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« (...) Montréal compte ainsi encourager la multiplication des initiatives touchant le soutien aux personnes vulnérables, qu'il s'agisse des aînés, de personnes en situation d'itinérance ou de familles monoparentales. (...). La Ville s'attend à ce que le gouvernement du Québec soit partenaire avec elle dans tous ses efforts visant à améliorer la condition des familles en matière d'habitation. (...).

Se voulant inclusive, Montréal souhaite que soient renforcées les stratégies visant à lutter contre toute forme de discrimination à l'endroit des personnes immigrantes, des membres des minorités visibles, des personnes handicapées, des femmes, des jeunes ou des aînés. »

Réponse du MAMOT

Contexte

Le Ministère soutient financièrement, depuis plusieurs années, des approches territoriales pour lutter contre la concentration de pauvreté dans certains quartiers de Montréal afin d'en améliorer les conditions physiques et socioéconomiques des résidents. Il finance les démarches de RUI à Montréal dans le cadre du FIRM depuis 2011 et poursuivra son soutien.

Action

- Poursuivre le financement d'initiatives de RUI par le biais du FIRM.

Contexte

Le développement social est l'une des quatre priorités d'intervention du FIRM. Le fonds vise en outre à soutenir des initiatives visant à mieux intégrer les personnes issues des minorités ethnoculturelles, à lutter contre l'itinérance et généralement contre la pauvreté. Le Ministère réserve en outre un montant annuel de 250 000 \$ pendant trois ans dans le cadre du FIRM afin d'appuyer des projets intégrés au Plan d'action collectif de Montréal-Nord – Priorité jeunesse 2017-2027, un plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des jeunes. Les projets intégrés au plan qui satisfont les critères du FIRM peuvent bénéficier d'une enveloppe réservée en 2018-2019 et 2019-2020.

Action

- Poursuivre le financement d'initiatives ou stratégies visant à lutter contre l'exclusion sociale dans le cadre du FIRM.

Contexte

Un comité interministériel a été mis sur pied par le SRM à l'automne 2016 afin de mettre en œuvre le Plan d'action collectif pour la jeunesse, en partenariat avec le Secrétariat à la jeunesse (SAJ). Le Secrétariat à la région métropolitaine (SRM) et le SAJ ont aussi conclu une entente de collaboration avec l'arrondissement de Montréal-Nord et la Table de quartier Montréal-Nord en santé afin d'appuyer l'atteinte des objectifs du plan.

Le SRM assurera la coordination de l'action gouvernementale déployée à Montréal-Nord pour la mise en œuvre du Plan d'action collectif pour la jeunesse, en partenariat avec le SAJ.

Action

- Coordonner l'action gouvernementale déployée à Montréal-Nord pour la mise en œuvre du Plan d'action collectif pour la jeunesse, en collaboration avec le SAJ.

Contexte

Le MAMOT s'est engagé, dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé, à favoriser les actions du milieu visant à maintenir et à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés. Elle se réalisera, en collaboration avec d'autres ministères, par la simplification et l'adaptation d'outils et de mesures d'accompagnement basées sur un portrait des réalités et des besoins régionaux à l'égard de l'amélioration de la qualité de vie dans les communautés.

Action

- Simplifier et mieux coordonner les interventions et les communications gouvernementales auprès des municipalités en matière de développement des communautés et des territoires, particulièrement au regard de l'accès à un mode de vie physiquement actif, à une alimentation de qualité et à des environnements naturels et bâtis sécuritaires et conviviaux.

Priorité 7 – Assurer la croissance durable et sobre en carbone.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« Dans le contexte actuel de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci, Montréal est soucieuse de bâtir une société durable, sobre en carbone, équitable et exemplaire pour les générations actuelles et futures. (...) »

Réponse du MAMOT

Contexte

Dans le cadre du PACC 2013-2020, le MAMOT souhaite soutenir les municipalités dans l'amélioration de la planification municipale en aménagement du territoire en faveur d'un développement durable des milieux de vie.

Les questions relatives à la réduction de la vulnérabilité et à l'augmentation de la résilience des milieux municipaux face aux impacts des changements climatiques seront abordées de façon transversale à travers plusieurs des nouvelles OGAT. Celles-ci viseront entre autres à déterminer les vulnérabilités associées aux changements climatiques et à atténuer celles-ci, à contribuer à la protection des écosystèmes et à favoriser la résilience et le maintien des fonctions écologiques des milieux naturels.

Par ailleurs, la nouvelle orientation gouvernementale qui concerne le développement durable des milieux de vie comprend plusieurs objectifs qui rejoignent des thématiques ciblées par Montréal à l'intérieur de ses priorités et ce, selon une approche qui aborde conjointement les modes d'urbanisation, les pratiques de

déplacement et la planification des infrastructures. Une fois intégrée dans la planification locale, cette orientation gouvernementale permettra, entre autres, de contribuer à la réduction des îlots de chaleur, à la diminution des émissions de carbone et au renforcement de milieux de vie conviviaux.

Actions

- Mettre à la disposition du milieu municipal un programme d'aide financière afin d'accroître la résilience des municipalités face aux impacts des changements climatiques.
- Soutenir les municipalités locales dans la gestion durable des eaux pluviales.
- Élaborer des OGAT qui contribuent au développement durable des milieux de vie.
- Consulter les acteurs régionaux concernés dans le cadre de l'élaboration des OGAT afin de prendre en compte les particularités territoriales et régionales.

Priorité 8 – Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« L'infrastructure qui sous-tend le développement social et économique de Montréal demande à être entretenue et améliorée à de multiples égards, qu'il s'agisse de transport, de communication, d'eau, d'éducation ou de loisirs. De plus, sa pérennité doit être assurée. (...). »

Réponse du MAMOT

Contexte

En matière d'infrastructures, le Ministère met à la disposition de la Ville différents programmes d'aide financière afin, principalement, de soutenir la réalisation de projets de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

Action

- Mettre à la disponibilité de la Ville de Montréal des programmes d'aide financière pour la réalisation de projets de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

Priorité 9 – Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« (La région) considère qu'il est important de continuer à miser sur la culture et l'industrie créative comme une marque de commerce à l'international pour Montréal. Il importe en outre de soutenir les efforts de préservation, de mise en valeur et de promotion des atouts culturels de Montréal. (...). »

Le rayonnement, la découverte des artistes et de leurs œuvres, et le tourisme culturel de la métropole doivent être promus. (...). »

Réponse du MAMOT

Contexte

Le développement culturel et événementiel est l'une des quatre priorités d'intervention du FIRM. Le fonds vise à appuyer les initiatives culturelles et des événements majeurs. Il assure ainsi la mise en valeur des atouts culturels de Montréal et son rayonnement à l'international. Le FIRM appuie également différents projets

d'entreprises créatives et soutient le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec qui contribue au développement et à la compétitivité du Québec comme centre de production multi-écrans de calibre international, en collaboration avec le Bureau du cinéma de Montréal.

Action

- Appuyer des initiatives et événements culturels à Montréal par le biais du FIRM pour assurer son rayonnement comme métropole culturelle.

Les réponses du MAMOT aux priorités du Nord-du-Québec

Priorité 3 – Diminuer l’isolement de la Jamésie, ses villes et localités en agissant sur les fronts du transport et des nouvelles technologies.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« L'éloignement et l'isolement de la région entraînent certains défis, notamment en ce qui concerne l'accès au transport collectif interurbain. Ainsi, plusieurs lignes du réseau de transport desservant la région à partir des régions limitrophes sont en péril. Or, l'accès au transport interurbain a une incidence sur la qualité de vie dans son ensemble, notamment chez les personnes en situation de vulnérabilité. (...). »

Réponse du MAMOT

Contexte

Le document de planification 2017-2021 de l'Administration régionale Baie-James suggère, comme l'une des pistes d'actions pour cette priorité, d'évaluer l'opportunité de doter la région d'une régie régionale de transport.

Le MAMOT propose un accompagnement aux municipalités dans l'élaboration d'ententes intermunicipales, dont celles pouvant instituer une régie intermunicipale en matière, notamment, de desserte de transport. Les municipalités qui désirent examiner les possibilités de mise en place d'une régie peuvent obtenir le soutien du MAMOT.

De plus, pour aider à concrétiser ces projets, le MAMOT offre une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir ce genre d'initiative.

Actions

- Accompagner les municipalités en matière de coopération intermunicipale notamment en matière de création de régies.
- Offrir une mesure d'aide pour soutenir financièrement les initiatives de mise en commun.

Priorité 4 – Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« La région doit encourager les projets et initiatives visant une utilisation responsable et durable des ressources naturelles afin de les protéger. (...) De nombreux usages sont à concilier, notamment la chasse, la pêche, le piégeage, la villégiature, les activités récréotouristiques, la récolte de produits forestiers non ligneux et l'exploitation forestière et minière. (...) Bien que la région compte peu de producteurs agricoles, les conditions atypiques d'élevage et de récolte doivent être mises de l'avant afin de pallier les spécificités nordiques. »

Réponse du MAMOT

Contexte

Les municipalités ont le pouvoir de mettre en place des parcs régionaux pour contribuer à rendre de nouveaux espaces naturels protégés plus accessibles pour la pratique d'activités récréatives de plein air. Ces parcs favoriseraient également la mise en valeur d'espaces naturels dotés d'un potentiel récréatif reconnu en région tout en assurant une utilisation harmonieuse des ressources, pour répondre aux besoins spécifiques du milieu en matière d'espaces récréatifs protégés.

Le MAMOT peut d'une part soutenir la création de parcs régionaux en appuyant les milieux dans leurs démarches. Il peut d'autre part collaborer au développement des parcs déjà présents sur certains territoires. Le MAMOT peut en outre apporter un soutien à une MRC afin de faciliter la production de plans d'aménagement des parcs régionaux ainsi que l'accès public aux espaces naturels et récréatifs pour tous les résidents de la MRC.

Actions

- Offrir un soutien aux organismes compétents qui souhaitent mettre en place des parcs régionaux.
- Assurer la coordination de comités de suivi des parcs régionaux.

Priorité 6 – Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et y mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire.

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMOT

« (...). Souvent, les politiques et les mesures gouvernementales ne semblent pas considérer le caractère singulier de la Jamésie. Conséquemment, elles ne s'appliquent pas toujours de façon optimale et ne répondent pas efficacement aux besoins des milieux. Des mécanismes de discussion entre les autorités gouvernementales et les acteurs du milieu devront être mis en place pour favoriser l'instauration d'orientations, de programmes et de mesures mieux adaptés aux réalités territoriales. »

Réponse du MAMOT

Contexte

Les CAR sont appelées à jouer un rôle important en matière d'OVT; leurs responsabilités consistent notamment à favoriser la concertation entre les ministères et les organismes du gouvernement du Québec et prioriser la cohérence de leurs actions à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'OVT.

Action

- Animer les discussions entourant le caractère particulier du Nord-du-Québec et de la Jamésie par le biais de la CAR et identifier des pistes d'action avec les intervenants de la Jamésie.

Les réponses du MAMOT aux priorités de l'Outaouais

Mise en contexte

« L'Outaouais est caractérisée par la présence de disparités socioéconomiques importantes sur son territoire. D'un côté, la ville de Gatineau et la MRC des Collines-de-l'Outaouais, qui forment la zone urbaine et périurbaine de la région, se classent parmi les territoires affichant la plus haute vitalité économique de la province. De l'autre côté, les MRC de Papineau, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau, en milieu rural, se classent pour leur part parmi les plus dévitalisées. »

Réponse du MAMOT

Contexte

La région entend faire face à la problématique de dévitalisation de certains milieux.

Action

- Offrir une nouvelle mesure aux territoires de la région présentant des défis de vitalisation.

Priorité 1 – Favoriser un développement arrimé des milieux ruraux et urbains et consolider l'identité régionale.

Extrait de la priorité qui interpelle plus particulièrement le MAMOT

« (...). Les intervenants régionaux entendent donc appuyer la revitalisation des centres villageois et favoriser le maintien des services de proximité. Des actions visant à soutenir les initiatives d'attraction et de rétention de population seront aussi menées. »

Réponse du MAMOT

Contexte

Les différentes dynamiques territoriales sont au centre des préoccupations du gouvernement du Québec; c'est pourquoi il mise sur une approche partenariale en matière d'aménagement du territoire visant le partage d'informations et le développement d'une compréhension commune du territoire avec le milieu municipal. Les démarches d'accompagnement permettront aux ministères et aux organismes concernés de mener les échanges nécessaires avec le milieu municipal pour que l'intégration des OGAT, dans les documents de planification des MRC, tienne compte des différentes réalités.

Une des nouvelles OGAT, qui concerne le développement durable des milieux de vie, portera sur des priorités définies par la région de l'Outaouais. Elle contribuera notamment à valoriser les composantes culturelles significatives pour le milieu et à concevoir des milieux de vie qui favorisent l'accessibilité et la mobilité durable.

Actions

- Élaborer des OGAT qui favorisent plus particulièrement l'accès aux services de proximité.
- Consulter les acteurs régionaux concernés dans le cadre de l'élaboration des OGAT afin de prendre en compte les particularités territoriales et régionales.
- Accompagner les MRC et sensibiliser les élus de l'Outaouais dans la démarche de révision des SAD.

Contexte

Le MAMOT met à la disposition des municipalités différents programmes d'aide financière afin de soutenir la réalisation de projets d'infrastructures municipales de base à vocation collective, telles que des salles

communautaires et des hôtels de ville, ainsi que des projets de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées. Les programmes du Ministère peuvent faire l'objet d'amélioration afin de répondre davantage aux besoins des municipalités.

Action

- Procéder à différents ajustements et simplifications des programmes d'infrastructures municipales du MAMOT, notamment afin qu'ils tiennent compte des possibilités de mise en commun de services ou de partage d'infrastructures.

Contexte

Le MAMOT s'est engagé, dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé, à favoriser les actions du milieu visant à maintenir et améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés. Cette mesure vise des objectifs étroitement liés à la priorité de l'Outaouais visant à favoriser un développement arrimé des milieux. Une attention particulière sera portée afin de prendre en compte la réalité des municipalités rurales et de plus petite taille. Cet engagement se réalisera, en collaboration avec d'autres ministères, par la simplification et l'adaptation d'outils et de mesures d'accompagnement basées sur un portrait des réalités et des besoins régionaux à l'égard de l'amélioration de la qualité de vie dans les communautés.

Action

- Simplifier et mieux coordonner les interventions et les communications gouvernementales auprès des municipalités en matière de développement des communautés et des territoires, particulièrement au regard de l'accès à un mode de vie physiquement actif, à une alimentation de qualité et à des environnements naturels et bâtis sécuritaires et conviviaux.

Contexte

Le FDT rend disponibles des montants aux MRC pouvant servir à l'offre de services de proximité.

Par ailleurs, la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, ainsi que la réalisation conjointe de travaux, peut être un choix judicieux pour des organismes municipaux qui souhaitent optimiser l'offre de services sur leur territoire. Le MAMOT propose un accompagnement aux municipalités en matière de coopération intermunicipale dans des domaines aussi variés que la sécurité publique, le transport collectif, l'hygiène du milieu et les activités culturelles.

De plus, pour aider à concrétiser ces projets, le MAMOT analyse présentement la possibilité de reconduire une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

En ce qui concerne la revitalisation des centres villageois et des communautés dévitalisées, les municipalités et les MRC possèdent différentes compétences en développement économique et en urbanisme leur permettant d'accorder des aides ou de mettre en place des programmes afin notamment de favoriser la création et le maintien de services de proximité, de même que la revitalisation de certains quartiers. Le MAMOT, par l'entremise de la direction régionale, est en mesure d'informer les municipalités sur ces différents pouvoirs et de leur fournir un accompagnement pour les mettre en application.

Actions

- Accompagner les municipalités en matière de coopération intermunicipale.
- Offrir une mesure d'aide pour soutenir financièrement les initiatives de mise en commun.
- Fournir de l'information concernant les pouvoirs de développement économique et de revitalisation urbaine pour les MRC et des municipalités et, à la demande de ces dernières, offrir un accompagnement pour leur mise en œuvre.

Priorité 2 – Renforcer la position concurrentielle de l'Outaouais à l'égard de sa situation frontalière.

Extrait de la priorité qui interpelle plus particulièrement le MAMOT

« La situation frontalière est une caractéristique de l'Outaouais. (...) la région pourrait bénéficier d'une meilleure complémentarité avec le développement des territoires voisins du côté ontarien. (...) elle souhaite assurer une planification et un arrimage du développement économique des deux côtés de la frontière. Une meilleure harmonisation de la réglementation en vigueur dans les deux provinces devra aussi être favorisée. »

Réponse du MAMOT

Contexte

La CAR peut mettre en place des comités afin d'étudier des questions particulières touchant plusieurs MO, tout comme elle peut mettre sur pied des comités interprovinciaux ou intermunicipaux regroupant des acteurs gouvernementaux, municipaux et de la société civile. Le MAMOT peut jouer un rôle dans la coordination de tels comités. Par ailleurs, le MAMOT est actif sur le comité provisoire de l'Observatoire de développement de l'Outaouais, qui aura comme mandat, dans les prochaines années, d'effectuer des travaux sur la situation frontalière de la région.

Actions

- Créer un comité de la CAR qui travaillera sur les enjeux liés à la situation frontalière.
- Siéger au comité provisoire d'orientation de l'Observatoire de développement de l'Outaouais qui a fait de cet enjeu une de ses préoccupations principales, afin notamment d'assurer le lien, par le biais de la CAR, avec les MO concernés.
- Envisager la création de comités interprovinciaux ou intermunicipaux (des deux rives) et en assurer leur coordination.

Priorité 4 – Protéger l'environnement naturel, améliorer la gestion des matières résiduelles et favoriser l'adaptation aux changements climatiques.

Extrait de la priorité qui interpelle plus particulièrement le MAMOT

« (...). Il importe ainsi de protéger et de valoriser ce vaste patrimoine naturel. (...) »

Réponse du MAMOT

Contexte

Les municipalités ont le pouvoir de mettre en place des parcs régionaux pour contribuer à rendre de nouveaux espaces naturels protégés plus accessibles pour la pratique d'activités récréatives de plein air. Ces parcs favoriseraient également la mise en valeur d'espaces naturels dotés d'un potentiel récréatif reconnu en région

tout en assurant une utilisation harmonieuse des ressources, pour répondre aux besoins spécifiques du milieu en matière d'espaces récréatifs protégés.

Le MAMOT peut d'une part soutenir la création de parcs régionaux en appuyant les milieux dans leurs démarches. Il peut d'autre part collaborer au développement des parcs déjà présents sur certains territoires. Le MAMOT peut en outre apporter un soutien à une MRC afin de faciliter la production de plans d'aménagement des parcs régionaux ainsi que l'accès public aux espaces naturels et récréatifs pour tous les résidents de la MRC. Le MAMOT, par le biais de la direction régionale, soutient le développement de parcs régionaux, notamment pour les parcs régionaux de Bowman et du lac des Trente-et-Un milles. La direction régionale collabore également à la mise en œuvre de ces parcs en assurant une coordination du comité de suivi.

Actions

- Offrir un soutien aux MRC qui souhaitent mettre en place des parcs régionaux.
- Assurer la coordination de comités de suivi des parcs régionaux.

Contexte

Dans le cadre du PACC 2013-2020, le MAMOT souhaite soutenir les municipalités dans l'amélioration de la planification municipale en aménagement du territoire en faveur d'un développement durable des milieux de vie.

Par ailleurs, les questions relatives à la réduction de la vulnérabilité et à l'augmentation de la résilience des milieux municipaux face aux impacts des changements climatiques seront abordées de façon transversale à travers plusieurs des nouvelles OGAT. Celles-ci viseront, entre autres, à déterminer les vulnérabilités associées aux changements climatiques et à les atténuer, à contribuer à la protection des écosystèmes et à favoriser la résilience et le maintien des fonctions écologiques des milieux naturels.

Actions

- Mettre à la disposition du milieu municipal un programme d'aide financière afin d'accroître la résilience des municipalités face aux impacts des changements climatiques.
- Collaborer à l'élaboration d'OGAT qui favorisent la résilience et l'adaptation des milieux municipaux face aux changements climatiques et qui visent la protection de la biodiversité.

Priorité 7 – Soutenir la diversification économique et l'innovation.

Extrait de la priorité qui interpelle plus particulièrement le MAMOT

« (...). Ainsi, la région s'entend pour implanter de nouveaux créneaux économiques (...). (...) »

Réponse du MAMOT

Contexte

En vertu des récents changements législatifs, les MRC peuvent dorénavant mettre en place toute mesure favorisant le développement local et régional sur son territoire. L'une des avenues utilisées par les territoires afin d'atteindre cet objectif est la mise en place de parcs industriels régionaux dans lesquels se concentrent les activités industrielles de plus grande envergure sur le territoire concerné. Cette façon de faire assure une meilleure planification et facilite la cohabitation des usages, diminuant ainsi les risques de conflit tout en augmentant les possibilités de développement économique de la MRC.

Par ailleurs, les CAR peuvent se doter de divers mécanismes pour aborder des enjeux particuliers, notamment par la mise en place de comités tels que la CAR-Aménagement. Ce comité, qui regroupe les conseillers en aménagement des différents MO membres, vise à assurer la cohérence de l'action gouvernementale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, à favoriser le partage de connaissances et d'expériences et à soutenir les MRC dans la planification de l'aménagement du territoire.

Action

- Accompagner les acteurs concernés dans la planification de parcs industriels régionaux, lorsque pertinent, par le biais du soutien du comité de la CAR en matière d'aménagement du territoire (CAR-Aménagement).

Priorité 9 – Promouvoir et mettre en valeur le secteur agroalimentaire.

Extrait de la priorité qui interpelle plus particulièrement le MAMOT

« (...). Plusieurs MRC ayant adopté un PDZA, un soutien est notamment nécessaire pour leur mise en œuvre. (...) »

Réponse du MAMOT

Contexte

Le développement de la zone agricole est un enjeu qui présente à la fois des opportunités et des défis pour les MRC de l'Outaouais. Actuellement, trois MRC (Papineau, Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau) ont achevé leur PDZA alors que deux autres (Gatineau et Pontiac) sont à l'étape de leur élaboration. La CAR-Aménagement est en mesure, par le biais des conseillers en aménagement des différentes MO membres, de fournir un accompagnement aux MRC en matière de planification et d'aménagement du territoire.

Action

- Par le biais du comité CAR-Aménagement, collaborer avec le MAPAQ pour l'intégration des PDZA aux SAD et pour l'accompagnement des MRC dans la mise en œuvre des PDZA.

Les réponses du MAMOT aux priorités du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Priorité transversale

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, la CAR a été désignée par le premier ministre et responsable de la région pour analyser et donner suite, le cas échéant, aux actions privilégiées issues des groupes de travail mis en place à la suite du Sommet économique régional. En ce sens, le MAMOT, qui assure la présidence de la CAR, a un rôle transversal de coordination active de l'ensemble des suivis. Les éléments ci-dessous interpellent directement ces priorités et ne sont pas limitatifs de l'ensemble de la démarche.

Par le biais de la CAR, le MAMOT souhaite notamment élaborer des propositions de projets pilotes pour répondre aux besoins d'accompagnement et de coordination interministérielle exprimée par les promoteurs en région dans les différents domaines.

Priorité 1 – Agriculture et agroalimentaire – Diversifier les productions et la transformation pour établir de nouveaux marchés et créneaux; soutenir l'innovation, la recherche et le développement et soutenir les efforts de commercialisation des produits de la région.

Extrait de la priorité qui interpelle plus particulièrement le MAMOT

« La situation géographique et les conditions climatiques plus rigoureuses que dans le sud du Québec ont constitué des facteurs favorables à l'émergence d'une agriculture distinctive. (...). La valorisation de l'agriculture nordique par des produits distinctifs, présents sur des marchés diversifiés, consolidera les différentes filières agricoles régionales. »

Réponse du MAMOT

Contexte

Des ententes sectorielles de développement peuvent être conclues entre une ou plusieurs MRC et des MO afin de mettre en œuvre des priorités régionales et adapter les activités gouvernementales aux particularités régionales. Par ailleurs, le groupe de travail en agriculture et agroalimentaire, découlant du Sommet économique régional, a mentionné plus particulièrement vouloir instituer une entente sectorielle afin d'assurer le maintien d'initiative de soutien à l'industrie agroalimentaire.

Action

- Offrir un accompagnement aux MRC et aux MO dans la mise en place d'ententes sectorielles de développement, à prime abord dans le domaine de l'agroalimentaire.

Priorité 2 – Premières Nations – S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay–Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région.

Extrait de la priorité qui interpelle plus particulièrement le MAMOT

« Les Pekuakamiulnuatsh sont partie prenante du développement régional et des partenaires dans de nombreux projets, notamment ceux qui ont à voir avec l'énergie communautaire, le tourisme, la valorisation de la fourrure et la mise en valeur du territoire. Le maintien et le renforcement des relations harmonieuses avec les communautés autochtones favorisent la mise en place de partenariats d'affaires bénéfiques pour

tous et toutes. Le réseautage et l'établissement de partenariats (autochtones et allochtones) auront un impact positif sur l'activité économique de toute la région. (...) »

Réponse du MAMOT

Contexte

Il y a une forte volonté des acteurs régionaux de renforcer la culture de partenariat avec la Première Nation et les acteurs socioéconomiques de la région. Pour ce faire, le Pekuakamiulnuatsh Takuhikan siège notamment au comité de sélection pour les projets financés dans le cadre du FARR. Il participe aux délibérations et est partie prenante de toutes les décisions. Il s'agit d'une démarche à caractère inclusif qui confirme la nécessité que Mashteuiatsh participe aux décisions en matière de développement régional.

Action

- Accompagner les partenaires dans la mise en œuvre d'une stratégie de déploiement du Guide des bonnes pratiques pour la mise en place de partenariats d'affaires durables entre la communauté innue et le milieu régional.

Priorité 5 – Relancer l'industrie de la fourrure nordique.

Extrait de la priorité qui interpelle plus particulièrement le MAMOT

« La filière de la fourrure nordique entend positionner l'industrie québécoise de la fourrure comme leader mondial par une offre de produits innovants et écoresponsables, tant du côté des créations basées sur les traditions ancestrales autochtones que de celui des productions industrielles. L'implication des différents acteurs du domaine de la fourrure, notamment les différentes communautés des Premières Nations, constitue un préalable à la réussite de la filière. (...) »

Réponse du MAMOT

Contexte

Le Sommet économique régional a ciblé une action privilégiée visant à inviter l'ensemble des acteurs (communautés des Premières Nations, MRC, entreprises autochtones et allochtones, et autres) à devenir partenaires de la filière. Le groupe de travail sur la fourrure nordique a pour mandat de développer, à partir des atouts régionaux, une filière québécoise de la fourrure nordique, en partenariat avec la communauté autochtone et les communautés dont l'économie est liée à la forêt.

Action

- Appuyer la filière de la fourrure nordique dans ses efforts, principalement pour s'adjoindre des partenaires supplémentaires liés au monde municipal, les communautés autochtones et les intervenants de la grappe mode située à Montréal.

Priorité 7 – Transports – Assurer la pérennité des chemins multiusages; maximiser le potentiel ferroviaire et optimiser les installations portuaires.

Extrait de la priorité qui interpelle plus particulièrement le MAMOT

« (...) Il importe alors de consolider l'offre de transport, d'autant plus que le Saguenay–Lac-Saint-Jean constitue le point de convergence de la Stratégie maritime et des projets de développement situés sur le territoire du Plan Nord. »

Réponse du MAMOT

Contexte

L'offre de transport est un facteur décisionnel majeur pour la concrétisation de tout grand projet industriel. Pour y parvenir, il faut être en mesure d'offrir aux promoteurs une chaîne logistique simple, fonctionnelle et fiable. Des actions privilégiées ont été déterminées pour répondre aux particularités régionales en matière de transport, notamment afin de promouvoir le réseau stratégique de chemins multiusages et réaliser une étude de caractérisation des zones intermodales actuelles et potentielles. D'autre part, en matière de transport, le service aérien constitue un service essentiel afin de pourvoir aux besoins de la clientèle d'affaires qui souhaite rejoindre rapidement les grands centres et pour desservir les chantiers du Nord. Une action privilégiée a été retenue afin de mettre en place un projet de coopérative aérienne régionale.

Actions

- Soutenir les partenaires et les accompagner dans la concertation de l'ensemble des MRC concernées afin de définir et promouvoir le réseau stratégique de chemins multiusages.
- Apporter une expertise en matière d'accompagnement interministériel et en matière d'aménagement, advenant un intérêt des partenaires à aménager une voie d'évitement ou de contournement du chemin de fer.
- Apporter une expertise pour concerter les acteurs municipaux en vue de réaliser une étude de caractérisation des zones intermodales actuelles et potentielles représentative de la diversité de la région.

Priorité 10 – Numérique – Favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l'essor de l'industrie du cinéma court et de la créativité numérique.

Extrait de la priorité qui interpelle plus particulièrement le MAMOT

« Le numérique constitue le plus important catalyseur d'innovation et d'entrepreneuriat. Faire en sorte que les entreprises régionales ainsi que les travailleurs autonomes effectuent avec succès la transformation au numérique est un enjeu de développement économique essentiel. (...) »

Réponse du MAMOT

Contexte

Le Hub Saguenay–Lac-Saint-Jean consiste à réunir un ensemble d'intervenants et les travailleurs autonomes du numérique afin de connecter les talents, les projets et les équipements disponibles au sein d'un même réseau. Le Hub cherche à jumeler, au cœur de projets d'affaires, les rôles de l'entrepreneur, du « créateur » et du chercheur.

Actions

- Coordonner les efforts de la CAR afin de déployer le projet de hub numérique régional en participant activement aux efforts de concertation des acteurs de toutes les MRC et de Mashteuiatsh au projet.
- Financer les efforts de mobilisation et de promotion du hub auprès des intervenants du milieu régional.

Priorité 11 – Développement des communautés – Soutenir la lutte à la pauvreté, l’inclusion sociale et la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d’environnements favorables à la qualité de vie des citoyens; l’économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l’abandon scolaire; l’adaptation des mesures et services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l’offre de services liée au développement social.

Extrait de la priorité qui interpelle plus particulièrement le MAMOT

« La région connaît un vieillissement rapide de sa population. Le nombre d’aînés (65 ans et plus) augmentera rapidement d’ici les dix prochaines années. Dans une perspective d’occupation dynamique du territoire, l’établissement durable des immigrants constitue une réponse aux perspectives démographiques de la région. Pour sa part, la communauté innue de Mashteuiatsh vit une situation inverse avec une croissance démographique importante. (...).

Agir sur les environnements favorables aux saines habitudes de vie et à la qualité de vie garantira la santé de la population de la région. (...) »

Réponse du MAMOT

Contexte

Le MAMOT s’est engagé, dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé, à favoriser les actions du milieu visant à maintenir et améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés. Cette mesure vise des objectifs étroitement liés à la priorité du Saguenay-Lac-Saint-Jean visant à soutenir le développement et le maintien d’environnements favorables à la qualité de vie des citoyens. Elle se réalisera, en collaboration avec d’autres ministères, par la simplification et l’adaptation d’outils et de mesures d’accompagnement basées sur un portrait des réalités et des besoins régionaux à l’égard de l’amélioration de la qualité de vie dans les communautés.

Action

- Simplifier et mieux coordonner les interventions et les communications gouvernementales auprès des municipalités en matière de développement des communautés et des territoires, particulièrement au regard de l’accès à un mode de vie physiquement actif, à une alimentation de qualité et à des environnements naturels et bâtis sécuritaires et conviviaux.

TROISIÈME PARTIE

LES RÉPONSES AUX OBJECTIFS EN MATIÈRE DE DÉCENTRALISATION, DE DÉLÉGATION ET DE RÉGIONALISATION POUR LE MAMOT

La Stratégie comprend un objectif en matière de décentralisation, un autre en matière de délégation et un troisième en matière de régionalisation³. La présente section expose comment le MAMOT entend concourir à la réalisation de chacun de ces trois objectifs en fonction de sa mission.

La décentralisation

L'objectif sur cette question est de mener à terme le chantier de décentralisation avec les municipalités.

Ce chantier vise l'accomplissement des missions du gouvernement du Québec dans une approche de partenariat avec les municipalités en prenant appui sur la reconnaissance de leur autonomie, de leurs compétences, de leur capacité et de leurs spécificités.

Il comprend également la mise en œuvre de l'entente-cadre avec la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de capitale nationale et sur la mise en œuvre de l'entente-cadre « Réflexe Montréal » pour la reconnaissance du statut particulier de métropole.

Rappelons que le 6 décembre 2016, le premier ministre, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le président de la Fédération québécoise des municipalités et le président de l'Union des municipalités du Québec ont signé la Déclaration sur la reconnaissance des municipalités à titre de gouvernements de proximité. Par cette déclaration, le gouvernement reconnaît que les municipalités sont, dans l'exercice de leurs compétences, des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois.

La mise en œuvre de cette vision renouvelée des relations entre le gouvernement du Québec et les municipalités entraîne une multitude de changements, notamment des modifications législatives et réglementaires. L'étendue de ces changements nécessite le déploiement de différentes mesures d'accompagnement par le Ministère, qui veille à ce que le nouveau cadre législatif soit mis en application avec diligence et à ce que les municipalités disposent des outils nécessaires pour exercer pleinement leurs nouveaux pouvoirs. Pour ce faire, le Ministère entend réaliser, entre autres, les actions suivantes :

- Poursuivre les travaux de la Table d'accompagnement des gouvernements de proximité dont le mandat est de déterminer les besoins du milieu municipal.
- Travailler à la production et à l'actualisation d'outils d'accompagnement afin de répondre aux besoins des municipalités et de faciliter l'application des nouvelles dispositions législatives.

³ Dans le cadre de la Stratégie, la **décentralisation** se définit comme le processus qui consiste à transférer des fonctions, des pouvoirs et des responsabilités du gouvernement vers une instance autonome et distincte. Cette instance décentralisée dispose de sources de revenus autonomes et ses dirigeants sont élus. Quant à la **délégation**, elle vise le transfert par le gouvernement d'une partie d'une responsabilité ou de la gestion d'une ressource sur la base d'une entente, d'un contrat ou d'une convention et impliquant un suivi des activités par le gouvernement. Enfin, la **régionalisation** a pour objectif d'accroître la marge de manœuvre des directions régionales afin qu'elles puissent intervenir avec plus de célérité sur des objets régionaux devant mener à une livraison de services aux citoyens plus efficace et adaptée aux besoins des milieux.

Pour leur part, les ententes de reconnaissance des statuts particuliers de la capitale nationale et de la métropole font état des engagements du gouvernement à déployer les mesures nécessaires pour leur permettre d'assumer les responsabilités uniques liées à leurs statuts particuliers.

Le Ministère continuera la réalisation de ces engagements pour la capitale nationale, notamment par les actions suivantes :

- Veiller à la mise en œuvre de l'engagement en matière de logement social impliquant la Société d'habitation du Québec et la Ville de Québec.
- Étudier, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, la manière dont les actions de l'ensemble des intervenants pourraient être mieux coordonnées et arrimées entre elles dans les domaines concernant l'itinérance et l'intégration des immigrants et des réfugiés à la société québécoise.

Pour la métropole, le Ministère poursuivra ses travaux d'accompagnement visant la conclusion d'ententes dans différents domaines et la mise en œuvre du « Réflexe Montréal » au sein de l'appareil gouvernemental par les actions suivantes :

- Soutenir la conclusion de diverses ententes afin que la métropole dispose d'outils qui lui permettront d'assumer pleinement son rôle.
- Poursuivre ses efforts d'accompagnement afin de renforcer le partenariat et la collaboration entre le gouvernement et la Ville de Montréal.
- Poursuivre également ses démarches auprès des ministères pour que les spécificités de la Ville de Montréal relativement à son statut particulier de métropole soient prises en compte dans l'élaboration des lois, règlements, politiques ou programmes qui la concernent directement, et que le « Réflexe Montréal » se traduise par la consultation de la Ville et l'inclusion d'un « chapitre Montréal ».

La délégation

En matière de délégation, la Stratégie demande notamment à l'administration gouvernementale qu'elle utilise pleinement les mécanismes de délégation existants pour agir avec les MRC par le biais « d'ententes sectorielles de développement ».

La mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales se réaliseront notamment par la conclusion d'ententes sectorielles de développement entre une ou plusieurs MRC en collaboration avec les MO concernés.

Les MRC ont la marge de manœuvre requise pour convenir avec les MO, par l'entremise « d'ententes sectorielles de développement », de stratégies à déployer pour le développement des communautés. Par de telles ententes, une ou des MRC et un ou des ministères ou organismes peuvent choisir de mettre en commun leurs ressources et expertises afin que soit réalisé, dans un domaine d'importance, un ensemble d'activités, voire d'adapter les activités gouvernementales aux particularités régionales.

De manière à favoriser l'utilisation des ententes sectorielles de développement, le MAMOT entend :

- Offrir un accompagnement aux organismes municipaux de même qu'aux MO lors de l'élaboration et de la signature d'ententes sectorielles de développement.
- Mettre à jour, à l'été 2018, le guide sur l'élaboration d'ententes sectorielles de développement entre les MO et les MRC.

La régionalisation

Selon la Stratégie, il est plus particulièrement attendu que la marge de manœuvre donnée aux administrateurs responsables des opérations régionales dans chaque MO soit examinée et, au besoin, accrue, pour que l'administration gouvernementale puisse agir avec plus d'agilité et de célérité dans le traitement des dossiers régionaux prioritaires.

Au cours des dernières années, le MAMOT a consacré des efforts afin de régionaliser certaines de ses responsabilités et il entend poursuivre les travaux en ce sens dans l'optique d'une meilleure OVT.

Au cours de la durée du plan d'action, un groupe de travail interne, composé de représentants de directions régionales et de directions centrales, sera mis en place afin d'analyser les activités pouvant être régionalisées. Ainsi, le MAMOT entend :

- Analyser les activités pouvant être régionalisées.
- Poursuivre la régionalisation des services offerts par le MAMOT selon les résultats de l'analyse menée.

Par ailleurs, afin que les CAR jouent pleinement leur rôle en matière d'occupation et de vitalité des territoires, le MAMOT entend :

- Proposer au gouvernement d'actualiser le décret instituant les CAR;
- Mettre en place des mesures et des outils contribuant au dynamisme des CAR et à leur bon fonctionnement.

CONCLUSION

Le plan d'action du MAMOT prévoit réaliser pas moins de 200 actions entre 2018 et 2020 afin de donner suite aux priorités des régions et d'accroître la décentralisation, la délégation et la régionalisation.

Le MAMOT entend par ailleurs assumer pleinement son rôle de mobilisation en matière d'occupation et de vitalité des territoires en assumant la présidence des CAR et de la Table gouvernementale aux affaires territoriales.

Le Ministère rendra compte, en toute transparence, de ses actions en matière d'occupation et de vitalité des territoires dans son rapport annuel de gestion, en plus de produire un bilan annuel de la mise en œuvre de la Stratégie par les MO.

ANNEXE

Liste des priorités régionales interpellant le MAMOT par région

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
Priorité 4 Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations
Priorité 6 Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population
BAS-SAINT-LAURENT
Priorité 2 Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires
Priorité 5 Agir pour la vitalité des communautés rurales
CAPITALE-NATIONALE
Priorité 1 Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires
Priorité 5 Assurer la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale
CENTRE-DU-QUÉBEC
Importance du codéveloppement pour la région du Centre-du-Québec
Priorité 1 Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales
Priorité 4 Valoriser le milieu agricole
Priorité 5 Assurer des services de proximité
CHAUDIÈRE-APPALACHES
Priorité 1 Faire de l'innovation et du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en mettant en place des mécanismes de collaboration interMRC pour le développement régional
Priorité 12 Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir
CÔTE-NORD
Priorité 1 Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique
Priorité 3 Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord
Priorité 5 Rendre la Côte-Nord attractive pour ses employés, son mode de vie, sa culture et son environnement
Priorité 6 Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtières ainsi que de leurs communautés
Priorité 8 Agir en synergie

ESTRIE
<p>Priorité 5 Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir, et faciliter l'offre d'activités</p> <p>Priorité 7 Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs</p> <p>Priorité 10 Développer une culture d'information des citoyens sur des sujets d'intérêt pour leur communauté afin de favoriser leur implication</p>
GASPÉSIE
<p>Priorité 1 Dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région</p> <p>Priorité 2 Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale</p> <p>Priorité 4 Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région</p>
ÎLES-DE-LA-MADELEINE
<p>Priorité 4 Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable</p>
LANAUDIÈRE
<p>Priorité transversale Prioriser de manière transversale l'innovation, la concertation et le partenariat, de même que le développement durable</p> <p>Priorité 5 Un aménagement du territoire dans le respect de l'autonomie des MRC et de leur connaissance fine de leur milieu favorisant la pérennité des collectivités dans une optique de gestion intégrée des ressources</p> <p>Priorité 7 Le développement et la promotion du transport actif et du transport collectif ainsi que le développement d'une offre interMRC</p> <p>Priorité 9 Le soutien au développement d'infrastructures et équipements culturels et touristiques</p> <p>Priorité 13 La création d'environnements favorables au développement global des citoyens en priorisant la promotion des saines habitudes de vie dans une optique de prévention</p>
LAURENTIDES
<p>Priorité 2 Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens</p> <p>Priorité 3 Offrir à chaque citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables</p> <p>Priorité 4 Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire</p> <p>Priorité 5 Optimiser les mobilités des individus et des marchandises</p>
LAVAL
<p>Priorité 1 Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine</p> <p>Priorité 3 Développer un nouveau modèle de services de proximité</p> <p>Priorité 8 Mettre en valeur le parc de la Rivière-des-Mille-Îles, les berges publiques et les boisés</p>

MAURICIE
<p>Priorité 2 Assurer l'occupation du territoire par le développement de communautés dynamiques et en santé, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les milieux éloignés ou dévitalisés</p> <p>Priorité 3 Réduire les inégalités sociales</p> <p>Priorité 5 Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie</p> <p>Priorité 8 Créer des conditions favorables à de nouveaux investissements</p> <p>Priorité 9 Mettre en valeur le territoire de la Mauricie tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles de façon durable</p>
MONTÉRÉGIE
<p>Priorité 5 Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie</p> <p>Priorité 6 Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles</p> <p>Priorité 7 Promouvoir et développer le tourisme</p> <p>Priorité 8 Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie</p>
MONTRÉAL
<p>Priorité 1 Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole</p> <p>Priorité 3 Favoriser l'essor des entreprises montréalaises</p> <p>Priorité 5 Contre la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole</p> <p>Priorité 7 Assurer la croissance durable et sobre en carbone</p> <p>Priorité 8 Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant</p> <p>Priorité 9 Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle</p>
NORD-DU-QUÉBEC
<p>Priorité 3 Diminuer l'isolement de la Jamésie, ses villes et localités en agissant sur les fronts du transport et des nouvelles technologies</p> <p>Priorité 4 Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles</p> <p>Priorité 6 Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et y mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire</p>
OUTAOUAIS
<p>Priorité 1 Favoriser un développement arrimé des milieux ruraux et urbains et consolider l'identité régionale</p> <p>Priorité 2 Renforcer la position concurrentielle de l'Outaouais à l'égard de sa situation frontalière</p>

Priorité 4

Protéger l'environnement naturel, améliorer la gestion des matières résiduelles et favoriser l'adaptation aux changements climatiques

Priorité 7

Soutenir la diversification économique et l'innovation

Priorité 9

Promouvoir et mettre en valeur le secteur agroalimentaire

SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN**Priorité transversale**

Par le biais de la CAR, coordination active de l'ensemble des suivis émanant à la suite du Sommet économique régional

Priorité 1

Agriculture et agroalimentaire – Diversifier les productions et la transformation pour établir de nouveaux marchés et créneaux; soutenir l'innovation, la recherche et le développement et soutenir les efforts de commercialisation des produits de la région

Priorité 2

Premières Nations – S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay–Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région

Priorité 5

Relancer l'industrie de la fourrure nordique

Priorité 7

Transports – Assurer la pérennité des chemins multiusages; maximiser le potentiel ferroviaire et optimiser les installations portuaires

Priorité 10

Numérique – Favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l'essor de l'industrie du cinéma court et de la créativité numérique

Priorité 11

Développement des communautés – Soutenir la lutte à la pauvreté, l'inclusion sociale et la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie des citoyens; l'économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l'abandon scolaire; l'adaptation des mesures et services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l'offre de services liée au développement social

